



**United Nations**

**Nations Unies**

## **Rapport spécial**

**Mai 2008**

**Division des Droits de l'Homme de la MONUC**

**Haut Commissariat des Nations Unies aux  
Droits de l'Homme**

---

### **ENQUETE SPECIALE SUR LES EVENEMENTS DE FEVRIER ET MARS 2008 AU BAS CONGO**

<b><u>TABLE DES MATIERES</u></b>	<b><u>Paragraphes</u></b>	<b><u>Pages</u></b>
<b>1. RESUME</b>	<b>1-17</b>	<b>3-6</b>
<b>2. METHODOLOGIE ET OBSTACLES RENCONTRES</b>	<b>18-23</b>	<b>6-8</b>
<b>3. CONTEXTE ET APERCU GENERAL DES EVENEMENTS</b>	<b>24-40</b>	<b>8-11</b>
<b>3.1 Contexte et principaux actes criminels commis par le BDK</b>	<b>24-35</b>	<b>8-10</b>
<b>3.2 Commandement et composition de la PNC</b>	<b>36-40</b>	<b>10-11</b>
<b>4. VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES PENDANT ET APRES LES OPERATIONS</b>	<b>41-70</b>	<b>11-18</b>
<b>4.1 Usage excessif de la force</b>	<b>43-61</b>	<b>12-16</b>
<b>4.1.1 La décision de déployer le Bataillon « Simba »</b>	<b>47</b>	<b>13</b>
<b>4.1.2 Le choix des armes à feu et des autres armes utilisées pour l'exécution des opérations</b>	<b>48-52</b>	<b>13-14</b>
<b>4.1.3 L'utilisation effective de la force par la PNC</b>	<b>53-54</b>	<b>14</b>
<b>4.1.4 Les armes à disposition du BDK</b>	<b>55-56</b>	<b>15</b>
<b>4.1.5 Conclusions sur l'usage de la force</b>	<b>57-61</b>	<b>15-16</b>
<b>4.2 Exécutions arbitraires</b>	<b>62-64</b>	<b>16-17</b>
<b>4.3 Pillage et destruction des biens</b>	<b>65-66</b>	<b>17-18</b>
<b>4.4 Arrestations massives et arbitraires, détention illégale, traitements cruels, inhumains et dégradants infligés aux personnes en détention</b>	<b>67-69</b>	<b>18</b>
<b>4.5 Violences sexuelles</b>	<b>70</b>	<b>18</b>
<b>5. DETAILS DES INCIDENTS PRINCIPAUX PAR ENDROIT</b>	<b>71-120</b>	<b>19-29</b>
<b>5.1 Les incidents de Luozi</b>	<b>71-78</b>	<b>19-20</b>
<b>5.2 Les incidents de Mbandakani</b>	<b>79-80</b>	<b>20-21</b>
<b>5.3 Les incidents de Lufuku</b>	<b>81-86</b>	<b>21-22</b>
<b>5.4 Les incidents de Sumbi</b>	<b>87-95</b>	<b>22-24</b>
<b>5.5 Les incidents de Mbata Siala</b>	<b>96-97</b>	<b>24-25</b>
<b>5.6 Les incidents de Matadi</b>	<b>98-104</b>	<b>25</b>
<b>5.7 Les incidents dans d'autres localités</b>	<b>105-120</b>	<b>25-29</b>
<b>6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>121-122</b>	<b>29-30</b>
<b>6.1 Conclusions principales</b>	<b>121</b>	<b>29</b>
<b>6.2 Recommandations</b>	<b>122</b>	<b>30</b>
<b>7. ANNEXE I – CARTE DE LA ZONE DES OPERATIONS</b>		<b>31</b>
<b>8. ANNEXE II – LOCALISATION DES FOSSES COMMUNES ET DES SITES OU DES CORPS ONT ETE RETROUVES</b>		<b>32-36</b>

## 1. Résumé

1. Une équipe multidisciplinaire<sup>1</sup> a été déployée au Bas Congo du 17 au 28 mars 2008 pour enquêter sur les violents incidents ayant opposé la Police Nationale Congolaise (PNC) et le Bundu Dia Kongo (BDK) à Matadi et dans les territoires de Luozi, Seke-Banza et Lukula en février et mars 2008. L'Equipe s'est entretenue avec plus de 150 personnes. Elle a couvert plus de 2000 kilomètres de route et s'est arrêtée dans plus de 30 villages et localités de la province, pour la plupart sur les axes Matadi-Tshela, Matadi-Luozi et Luozi-Tshela (voir la carte en annexe I). Les visites à Muanda, Seke-Banza, Kinkenge et Kibunzi ont été effectuées par hélicoptère.
2. Depuis le mois d'octobre 2007, des tensions ont été enregistrées entre les membres du BDK et les autorités locales dans plusieurs villes et villages, surtout dans les territoires de Seke-Banza et de Luozi. La présence de la PNC était très faible dans certaines zones, et le BDK s'est arrogé les pouvoirs de l'Etat dans plusieurs villages. Des commandants locaux de la PNC auraient été tabassés par des membres du BDK à Kinkenge et à Mbanza Muembe, et, après avoir menacé les autorités locales, le BDK aurait obtenu la libération de tous les détenus de la prison de Luozi. Les 24 et 25 février 2008, deux hommes ont été brûlés vifs par le BDK dans deux incidents différents à Kinkenge et à Bethelimi après avoir été accusés de sorcellerie par le BDK. Une délégation envoyée par les autorités locales pour enquêter sur l'incident a été prise en otage pendant quelques heures à Kinkenge. Le 1<sup>er</sup> mars 2008, un officier des FARDC a été tué par le BDK de Kibunzi lors d'une visite pour des affaires privées. Le BDK a été qualifié d'« organisation terroriste » par certaines autorités locales, et accusé de pratiquer des rites sataniques et d'autres pratiques occultes, telles que la décantation de liquides issus de cadavres en état de décomposition pour fabriquer « l'eau de cadavre », qui serait utilisée dans ces rites. L'Equipe n'a pas trouvé d'éléments de preuve pour appuyer ces dernières allégations.
3. Le 28 février, le Gouvernement a lancé des opérations pour restaurer l'autorité de l'Etat dans l'ensemble du Bas Congo. Ces opérations ont été menées par la PNC, en particulier par des éléments de la Police d'Intervention Rapide (PIR, y compris par le « Bataillon Simba ») et de l'Unité de Police Intégrée (UPI), déployés de Kinshasa. Selon l'Inspecteur Général de la PNC, John Numbi, les opérations avaient pour objectif initial l'arrestation des auteurs des meurtres de Bethelimi et de Kinkenge, mais ont pris une envergure plus importante face à la « résistance organisée » du BDK. Selon le Ministre de l'Intérieur, Denis Kalume, les opérations visaient à restaurer l'autorité de l'Etat dans toute la province. Pourtant, le nombre d'éléments et la composition de la force de la PNC déployée, l'étendue géographique considérable des opérations, le type d'armes et de munitions utilisées, l'usage excessif de la force, les exécutions arbitraires commises, la destruction systématique des églises et de maisons du BDK, ainsi que le nombre important d'arrestations arbitraires peuvent montrer que les autorités auraient pu avoir pour objectif de réduire considérablement la capacité opérationnelle du BDK.
4. Les 28 et 29 février, une force de la PNC est arrivée à Luozi, où elle a affronté des partisans du BDK regroupés devant leur église. Les autorités de Luozi ont reconnu que sept partisans du BDK avaient été tués lors de ces incidents. Des témoins locaux ont néanmoins affirmé que les pertes en vies humaines auraient été beaucoup plus importantes, et que de nombreux corps auraient été jetés dans le Fleuve Congo. Cependant, compte tenu de l'insuffisance des éléments de preuve

---

<sup>1</sup> Dirigée par la Division des Droits de l'Homme de la MONUC, et composée du personnel de cette Division, ainsi que de la Section de Protection de l'Enfant, JMAC et UNPOL. Ci-après, « l'Equipe »

recueillis, ces allégations n'ont pas pu être confirmées. A Luozi, la PNC a incendié l'église du BDK (appelée « zikwa »), ainsi qu'une vingtaine de maisons.

5. Au cours de la semaine suivante, la PNC s'est progressivement déployée vers l'ouest de Luozi en direction de Tshela, passant par plusieurs petits villages et s'arrêtant dans les villes de Mbandakani, Lufuku, Sumbi et Mbata Siala, où des incidents se sont déroulés d'une manière similaire à ceux survenus à Luozi. Dans ces villes, de nombreux partisans du BDK s'étaient rassemblés autour de leurs églises ou des barrières qu'ils avaient mises en place sur la route principale. La force de la PNC, composée de plusieurs véhicules et d'environ 150 hommes, s'est arrêtée à environ 75 m du rassemblement et a demandé aux partisans du BDK de se rendre. Les partisans du BDK, armés de pierre, de noix, de branches d'arbre et de morceaux de bois façonnés en forme d'armes, ont refusé de se rendre, et continué à scander des cris de guerre. Dans certaines villes, les partisans du BDK ont alors commencé à jeter des pierres ou à manifester d'autres signes montrant qu'ils étaient prêts à combattre la PNC. Celle-ci a répondu en utilisant du gaz lacrymogène et en tirant à balles réelles, principalement de calibre 7.62 mm (probablement tirées par des fusils d'assaut de type AK 47 et des mitrailleuses légères). L'enquête menée dans ces différents endroits a permis à l'Equipe de conclure que la PNC avait tiré, ou avait continué à tirer, alors que les partisans du BDK s'étaient réfugiés à l'intérieur des bâtiments ou alors qu'ils ne pouvaient plus être considérés comme constituant un danger imminent à la sécurité des éléments de la PNC.
6. Il est important de souligner que les partisans du BDK croyaient que leurs armes se transformeraient, au moyen d'un sort ou d'une incantation, en des instruments capables d'infliger des dégâts beaucoup plus importants que leurs véritables propriétés physiques ne leur permettaient de le faire. La grande majorité des armes trouvées sur le terrain par les enquêteurs avaient une capacité de nuisance très limitée face à une force de police bien armée (il s'agissait notamment de morceaux de bois, relativement peu tranchants, en forme de couteaux, des pierres, de noix de palme et de cola que les partisans croyaient pouvoir transformer en grenades explosives par la magie).
7. Le bilan officiel des incidents était de 27 morts, y compris trois policiers.<sup>2</sup> L'enquête a conclu qu'au moins 100 personnes, principalement des partisans du BDK, ont été tuées pendant les opérations de la PNC lancées le 28 février 2008 dans la province du Bas Congo. Comme mentionné ci-dessus, les opérations ont été effectuées par une force importante de la PIR et de l'UPI, envoyée de Kinshasa pour répondre à une série d'actes criminels commis par le BDK dont des meurtres, des coups et blessures volontaires et l'usurpation de l'autorité de l'Etat dans certaines zones de la province.
8. Ce lourd bilan, en termes de perte en vies humaines, a été principalement causé par l'usage excessif ou illégitime de la force par la PNC,<sup>3</sup> et, dans quelques cas, par des exécutions arbitraires. Ces cas d'exécutions des détenus ou d'autres personnes qui ne posaient (ou qui ne posaient plus) aucun risque à la PNC sont particulièrement préoccupants. Le fait que la PNC ait jeté des cadavres dans la rivière (voir ci-après) pour chercher à dissimuler des preuves est aussi très troublant. La

---

<sup>2</sup> Le Ministre de l'Intérieur, Denis Kalume a affirmé, lors de son discours devant l'Assemblée nationale, que 21 partisans du BDK, trois civils non-BDK, un officier des FARDC et trois policiers ont été tués. L'Equipe n'a pu confirmer que deux morts du côté de la PNC, bien qu'elle n'exclut pas la possibilité d'une troisième victime qui n'aurait pas été portée à son attention.

<sup>3</sup> Ce rapport utilise l'appellation « PNC » pour se référer aux diverses unités de la force qui a mené les opérations, sauf lorsqu'il y a eu confirmation de l'implication d'une unité particulière, telle que la PIR. Les éléments de la PNC déjà en poste avant le début des opérations sont appelés « police locale » dans ce rapport.

PNC s'est rendue responsable de la destruction (par incendie) de plus de 200 édifices (églises, maisons de partisans du BDK, ainsi que des maisons des civils n'ayant aucun lien avec le BDK) dans plusieurs villages du Bas Congo, ainsi que du pillage de nombreuses maisons dans la province. La destruction des propriétés privées et leur pillage ne peuvent être justifiés par aucun texte légal ou nécessité opérationnelle. Plus de 150 partisans du BDK ont été arrêtés lors de ces événements. Plusieurs d'entre eux ont été victimes de torture ou de traitements cruels, inhumains et dégradants.

9. Les affrontements dans les localités de Sumbi, Lufuku, Mbandakani et Mbata Siala ont occasionné un nombre élevé de victimes sur le terrain. Il s'agissait principalement, mais pas exclusivement, de membres du BDK.
10. L'Equipe a établi qu'au moins 35 personnes ont été tuées à Sumbi, y compris une fillette âgée de sept ans issue d'une famille qui n'a pas de lien avec le BDK. A Sumbi, l'Equipe a collecté des éléments solides de preuve, dont des témoignages oculaires, de l'exécution extrajudiciaire par la PIR de deux partisans du BDK blessés qui étaient détenus par la PNC locale. Un autre partisan a été exécuté non loin du site de l'affrontement principal alors qu'il gisait par terre et était dans l'incapacité de bouger à cause d'une balle dans la jambe.
11. A Mbata Siala, au moins 16 personnes (y compris deux mineurs) ont été tuées pendant les affrontements. Au cours des incidents, au moins 15 personnes ont perdu la vie à Mbandakani et 36 personnes à Lufuku.
12. L'Equipe a constaté l'existence de larges fosses, fraîchement creusées, à Sumbi, Mbandakani, Mbata Siala et Luozi. Des témoignages ont corroboré qu'il s'agissait de fosses communes contenant les corps des personnes tuées lors des incidents dans ces localités. A Lufuku, la Croix Rouge locale a ramassé 36 corps qui ont été jetés, plus tard, dans la Rivière Luwala par la PNC. Deux de ces corps, coincés dans des branches d'arbres le long de la rivière, ont été localisés et photographiés par l'Equipe. A Manterne, près de Boma, un site qui serait une autre fosse commune a été visité par les autorités locales. Bien qu'aucun corps n'y ait été retrouvé, des preuves matérielles et physiques, ainsi que des témoignages peuvent indiquer que des corps y ont été enterrés et ont ensuite été déplacés.<sup>4</sup>
13. Des personnes auraient également été tuées dans d'autres localités comme Matadi (où un enfant de huit ans aurait été tué par une balle perdue), dans plusieurs petits villages du territoire de Luozi que l'Equipe n'a pas pu visiter compte tenu du mauvais état de la route ou par manque de temps, à Lemba (où l'équipe a reçu des allégations selon lesquelles plusieurs personnes auraient été tuées mais qui n'ont pas pu être confirmées par manque de preuves), ainsi qu'à Kibunzi et Seke-Banza.
14. En plus de ces affrontements survenus dans les principales localités, l'Equipe a constaté que la PNC avait pillé, puis systématiquement incendié des maisons appartenant aux partisans du BDK ainsi que d'autres maisons dont les propriétaires n'avaient aucun lien avec le BDK, dans quasiment tous les villages que l'Equipe a pu visiter le long des axes Tshela-Matadi et Luozi-Tshela. La population locale a été plus particulièrement affectée par le pillage et la destruction des maisons dans les villages situés sur la route principale où des groupes importants de partisans du BDK se sont rassemblés pour des raisons stratégiques. Beaucoup de ces partisans provenaient néanmoins d'autres localités, et par conséquent les maisons incendiées et les propriétés et biens

---

<sup>4</sup> Des allégations similaires, rapportées dans la localité de Sumbi, sont en cours de vérification.

détruits ou pillés lors des opérations appartenaient principalement à des personnes n'ayant aucune affiliation avec le BDK. L'Equipe a documenté la destruction de plus de 180 maisons, bien que le total des maisons détruites soit probablement supérieur à 200. La PNC a aussi procédé à la destruction systématique des églises du BDK qu'elle a trouvées sur sa route au cours des opérations. Il n'est pas clair si la décision de détruire tous les *zikwa* faisait partie intégrale de l'ordre de mission de la PNC dès le début, mais la nature systématique et l'échelle de la destruction pourraient confirmer cette hypothèse.

15. Ainsi qu'indiqué ci-dessus, plus de 150 partisans du BDK ont été arrêtés dans l'ensemble de la province. Les charges retenues contre eux vont du meurtre à l'atteinte à la sûreté de l'Etat. La plupart des détenus ont été transférés de Matadi à Mbanza Ngungu. Certains d'entre eux ont été victimes de tortures ou de traitements inhumains, cruels et dégradants, y compris des passages à tabac et des brûlures. Un leader local du BDK, qui aurait été arrêté et tabassé par la population de Kibunzi, a été emmené vivant à l'hôpital de Luozi par la police mais est mort par la suite alors qu'il était détenu par la PNC.
16. L'Equipe a reçu de nombreux rapports indiquant que des unités militaires étrangères ont participé aux opérations bien que tous les éléments déployés portaient des uniformes de la PNC. Plusieurs témoins en particulier ont allégué, lors de leur entretien avec l'Equipe, que certains des hommes déployés parlaient portugais. Cependant, l'Equipe n'a pas trouvé de preuves qui pourraient confirmer de telles allégations. Les témoignages relatifs à la présence des troupes étrangères pourraient faire allusion aux éléments de la PIR qui ont reçu une formation en Angola et qui utilisent parfois la langue portugaise comme langue de travail. Quant aux allégations relatives à la présence des militaires, elles peuvent, peut-être, s'expliquer par le fait que les 300 éléments du Bataillon « Simba » sont des ex-militaires. Les questions relatives au déploiement et aux actes de ce bataillon seront traitées plus tard dans ce rapport.
17. Quelques jours après le début des opérations, le Député national et leader du BDK, Ne Muanda Nsemi, a adressé deux lettres au Secrétaire Général des Nations Unies.<sup>5</sup> La première demande l'autodétermination pour le peuple Kongo et la deuxième exige l'ouverture d'une enquête internationale sur les événements, qu'il a qualifiés de génocide.

## **2. Méthodologie et obstacles rencontrés**

18. L'Equipe d'enquête a été mise en place peu de temps après les incidents. Elle a mené des enquêtes dans les territoires de Tshela, Seke-Banza, Lukula, Luozi, Madimba, Muanda et Mbanza Ngungu, ainsi que dans les villes de Matadi et Boma. L'Equipe a interrogé plus de 150 personnes au sein de la police, des services de renseignements, des autorités administratives au niveau local et provincial, des acteurs de la justice militaire et civile, des agents de l'administration pénitentiaire et des détenus, des témoins et victimes, des journalistes, des ONG locales et d'autres sources de la société civile. L'Equipe disposait de tout le matériel nécessaire à la réalisation d'investigations professionnelles en matière de violations des droits de l'homme, incluant des appareils photos numériques, des téléphones satellitaires et des appareils de positionnement satellitaire GPS.

---

<sup>5</sup> Datées le 1<sup>er</sup> et le 3 mars 2008

19. L'Equipe a parcouru plus de 2000 km de route et a mené des enquêtes dans plus de 30 villages et localités de la province,<sup>6</sup> notamment le long des axes Tshela-Luozi et Matadi-Tshela. Les déplacements à Muanda, Seze-Banza, Kinkenge et Kibunzi ont été réalisés par hélicoptère. L'Equipe a visité plusieurs centres de détention, dont les prisons de Luozi, Mbanza Ngungu et Matadi, ainsi que le poste de la police de Kin Mazière à Kinshasa. L'Equipe s'est rendue dans des hôpitaux et des structures sanitaires, des cimetières et le long de berges où des corps, qui auraient été jetés en amont dans le fleuve, se seraient ensuite amassés.
20. Il importe de rappeler que les investigations de l'Equipe n'étaient pas de nature judiciaire et n'exonèrent en rien les autorités congolaises de leur devoir de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations de crimes graves et de violations des droits de l'homme commises. A ce propos, il doit être précisé que l'Equipe n'avait aucune autorité pour convoquer des témoins, ni pour procéder à des expertises médico-légales ou des exhumations de corps, ou encore pour contraindre les autorités à leur faciliter l'accès à tous les sites utiles dans le cadre de l'enquête. Les découvertes de l'Equipe devraient donc être considérées comme des éléments de preuve *prima facie* des actes criminels et des violations des droits de l'homme rapportés ici. Dans le cadre de ce rapport, une allégation 'confirmée' signifie que des preuves convaincantes ont pu être rassemblées. Des preuves convaincantes sont des preuves qui étayaient fortement une allégation, notamment des déclarations des témoins oculaires ou des témoignages concordants, des preuves physiques (fosses communes intactes, impacts de balle sur des immeubles ou lésions corporelles observées sur les corps des victimes, etc.) et des preuves documentaires (ainsi des registres d'hôpitaux ou de morgues).
21. L'Equipe s'est rendue sur tous les lieux où des informations crédibles faisaient état d'incidents très violents. Des allégations moins graves n'ont pas pu faire l'objet de vérification ou de recoupement en raison des contraintes opérationnelles ou par manque de temps. Toutes les références dans le rapport à des 'allégations non vérifiées' sont accompagnées de la mention explicite précisant que l'Equipe n'a pas été en mesure de se rendre sur les lieux.
22. La coopération des autorités locales avec l'Equipe a été faible. Cependant, et en dépit des craintes initiales de l'Equipe vis-à-vis de la police ou des autorités à la suite des oppositions exprimées par celles-ci lors d'une précédente mission humanitaire d'évaluation,<sup>7</sup> l'Equipe n'a rencontré aucune véritable résistance de leur part. Le Gouverneur du Bas Congo, M. Simon Mbatshi Batshia, a rencontré les enquêteurs à Matadi avant leur déploiement dans la province. Il a suggéré que l'Equipe soit accompagnée d'agents du Gouvernement provincial. Le Responsable de l'Equipe a expliqué que leur présence risquait de compromettre l'indépendance de l'enquête. Le Gouverneur a accepté l'explication et aurait instruit en conséquence les autorités locales de collaborer. Les acteurs politico-administratifs et judiciaires locaux étaient enclins à parler des abus commis par le BDK mais bien moins disposés à échanger sur l'opération policière. Sollicité sur sa version de l'opération, l'Inspecteur provincial de la PNC, le Général Raus, a refusé de rencontrer l'Equipe, indiquant qu'il n'avait pas reçu d'instructions de sa hiérarchie pour le faire. L'Inspecteur Général

---

<sup>6</sup> L'Equipe s'est rendue dans de nombreux endroits accessibles uniquement par des routes abruptes ou escarpées. Le terrain difficile et la nécessité pour l'Equipe d'être accompagnée par une escorte militaire pendant toute la mission ont impliqué des temps de trajet parfois très longs d'une localité à une autre.

<sup>7</sup> Une mission inter-agences composée de membres d'OCHA, du HCR, de la FAO, de l'OMS, d'UNOPS et de la section des affaires civiles de la MONUC a été organisée au Bas Congo du 10 au 14 mars 2008. Les participants à cette mission humanitaire ont dénoncé l'attitude de la PNC qui a suivi l'équipe, et qui a mis en cause sa présence dans la zone, puis a restreint sa liberté de mouvement et d'échanges avec la population.

de la PNC, John Numbi, a reçu la Division des Droits de l'Homme à Kinshasa et a présenté à cette occasion l'évaluation de l'opération faite par la PNC.

23. Les tensions sécuritaires persistantes au Bas Congo, suite aux incidents, ont compliqué la conduite de l'enquête. De nombreux témoins et victimes étaient réticents à rencontrer l'Equipe ou ils étaient difficiles à localiser. Un nombre important de partisans du BDK, incluant la majorité des familles des victimes, avaient fui leurs villages et se cachaient dans la brousse voisine pendant la durée des investigations. Il n'a pas, non plus toujours, été possible pour certains témoins oculaires d'indiquer l'identité des victimes du BDK tuées au cours des incidents et été enterrées loin de leur lieu de résidence. Par conséquent, bien que l'Equipe ait pu obtenir les noms de certaines victimes, les noms de beaucoup d'entre elles restent inconnus. Les enquêteurs continuent à rechercher les identités de ces personnes.

### **3. Contexte et aperçu général des évènements<sup>8</sup>**

#### **3.1. Contexte et principaux actes criminels commis par le BDK**

24. Le BDK est un mouvement politico-religieux créé en 1969. Il a pour objectif de promouvoir : la 'renaissance' du peuple africain et de ses valeurs spirituelles, culturelles, morales et sociales ; la réappropriation des ressources dans la zone géographique définie par le BDK comme le 'Royaume de Kongo'<sup>9</sup> et la réunification des peuples du royaume, ainsi que l'établissement d'un système politico-administratif décentralisé qui permettent aux habitants de Kongo de prendre en main leur avenir politique et économique. La dimension religieuse ou spirituelle du groupe se manifeste à travers l'organisation régulière de rituels et un 'Livre Saint'.<sup>10</sup> Le BDK compte plusieurs milliers de membres dont la majorité vit au Bas Congo.
25. Depuis 2000, de nombreux incidents meurtriers sont survenus entre ce groupe et les autorités congolaises. Ils sont le plus souvent liés à l'insuffisance des moyens de l'Etat de répondre de manière appropriée aux actes de provocation et aux agissements souvent violents du BDK, parmi lesquels des actes criminels allant du meurtre à l'usurpation de l'autorité publique.
26. Le 30 juin 2006, des soldats de la 2<sup>ème</sup> Région militaire des FARDC avaient fait un usage illégitime et excessif de la force contre des manifestants du BDK dans la ville de Matadi. Au moins 13 personnes avaient été tuées au cours des affrontements lorsque les soldats avaient tiré à balles réelles sur les partisans du BDK. Les soldats auraient ouvert le feu sur la foule de partisans après que ces derniers avaient désarmé et tué un officier de la police militaire.
27. En janvier-février 2007, au moins 105 personnes avaient été tuées dans la province du Bas Congo à l'occasion de la répression violente des manifestations du BDK par les FARDC et la PNC. Le lourd bilan humain était le résultat du recours excessif à la force et des exécutions arbitraires commises par les forces de sécurité.
28. Le 5 janvier 2008, le BDK et les forces de sécurité s'étaient à nouveau affrontées. Six personnes avaient été tuées dans le territoire de Seke-Banza après l'échec des négociations entre la PNC et le

---

<sup>8</sup> Les dimensions politiques, économiques et culturelles de la question du Bas Congo ne sont pas abordées dans ce rapport qui se concentre essentiellement sur les violations des droits de l'homme commises durant et après les opérations de la PNC de février et mars 2008.

<sup>9</sup> Ce royaume comprenait avant la colonisation l'ensemble de la province du Bas Congo ainsi que des parties de l'actuel Congo-Brazzaville, du Gabon, du Bandundu et de l'Angola (y compris l'enclave de Cabinda).

<sup>10</sup> "Le Volumineux Livre Sacré de la Sagesse Kongo", écrit par Ne Muanda Nsemi lui-même.

BDK qui protestait contre l'arrestation de deux de ses membres. La PNC aurait ouvert le feu sur une foule compacte du BDK et renversé plusieurs de ses membres alors qu'elle tentait de prendre la fuite en voiture. Tous les incidents rapportés plus haut avaient fait l'objet d'enquêtes approfondies de la MONUC. La MONUC avait recommandé que le Gouvernement congolais puisse fournir un équipement défensif neutralisant et conséquent aux forces de police, ne présentant pas de danger de mort (par exemple, des balles en caoutchouc, des boucliers, matraques, gaz lacrymogène et masques, etc.), pour contenir ou disperser des foules sans utiliser d'armes à feu, et qu'il puisse s'assurer que le personnel de la PNC reçoive un entraînement adéquat pour utiliser cet équipement.

29. Dans ce contexte, des tensions croissantes ont été observées depuis octobre 2007 entre les membres du BDK et les autorités locales dans plusieurs villages et villes du Bas Congo, notamment dans les territoires de Seke-Banza et Luozi. La présence de la PNC dans de nombreux villages était généralement très réduite. Dans des villages de taille importante, seule une poignée de policiers, souvent inexpérimentés et faiblement équipés,<sup>11</sup> étaient présents. Le BDK a ainsi pu se substituer à l'Etat, en établissant des tribunaux 'traditionnels' chargés de proposer des solutions judiciaires alternatives avec l'appui d'une 'police' connue sous le nom de « Minkenge » ou simples « Makesa » (des partisans). Les autorités locales ont rapporté que le système de justice parallèle mis en place par le BDK prévoyait le prononcé des 'sentences' et l'imposition d'amendes et de punitions corporelles avec une cravache ou un fouet. Selon les autorités, les membres du BDK connus comme les Minkenge<sup>12</sup> - le bras armé du mouvement<sup>13</sup> servant de force de police au BDK - auraient suivi un entraînement paramilitaire de base et auraient été chargés de l'exécution des châtiments corporels ordonnés par les 'juges' du BDK.
30. Il importe de souligner que, bien que l'Equipe se soit entretenue avec de nombreux témoins fiables ayant confirmé que le BDK menait de telles activités, il est apparu clairement que ces activités n'avaient lieu que dans de petits villages où l'autorité de l'Etat était extrêmement faible. Il n'est donc pas certain que la majorité des activités du BDK de ce type puissent être considérées comme s'inscrivant dans le cadre d'une politique formelle visant à usurper cette autorité.
31. A Kinkenge (à 60 km à l'ouest de Luozi, territoire de Luozi), un officier de police nommé Bernard Muchipai, Commandant du poste de la PNC de Kinkenge, a été tabassé en novembre 2007. Dans le territoire de Tshela, Ngoma Vemba, Commandant du poste de Mbanza Muembe, aurait également été arrêté et passé à tabac par le BDK. Il a reçu des soins médicaux au couvent catholique de Tshela et a ensuite été transféré à l'hôpital de Kibunzi.
32. Un 'tribunal BDK' a été mis en place dans la localité de Luozi. Le 25 février 2008, un groupe d'environ huit membres du BDK s'est rendu au parquet pour demander la libération de trois prisonniers condamnés par une juridiction ordinaire, au motif que le jugement était inconstitutionnel. Les membres ont encerclé le parquet et demandé à s'entretenir avec le chef du parquet de Luozi. Parmi eux se trouvaient cinq leaders politiques de Luozi et trois ou quatre Minkenge étrangers à la localité. En l'absence d'une force de police suffisante, le Procureur a été

---

<sup>11</sup> A titre d'exemple, l'Equipe a rencontré le service de police de Mbata Siala, composé seulement d'un policier formé. Les autres membres étaient de jeunes recrues locales, dotées de couteaux et de deux fusils d'assaut AK-47 (pour lesquels ils ne disposaient pas de munitions). Même après les opérations de la PNC, la police locale n'a pas osé hisser le drapeau national ou ouvrir le poste au public.

<sup>12</sup> Ou 'Kenge' au nombre singulier.

<sup>13</sup> L'Equipe n'a trouvé aucun indice qui indique que le BDK détenait ou ait fait usage d'armes à feu pendant les incidents. Les armes utilisées par le mouvement sont présentées dans le détail ci-après.

contraint de libérer les condamnés. Le reste des détenus a profité de la libération pour quitter la prison à leur tour. Il importe cependant de considérer le contexte dans lequel se sont produits les événements. L'état des infrastructures de la prison de Luozi (un bâtiment délabré construit en 1905) ne permet pas d'assurer la garde des détenus et de fait, les détenus sont tous des 'hébergés volontaires'.<sup>14</sup> Il est ainsi impossible de considérer cet incident comme un acte violent d'usurpation de l'autorité de l'Etat, bien qu'il constitue certainement un acte de défiance envers l'Etat.

33. Le 24 février, dans le village de Kinkenge (à 60 km de Luozi), un groupe d'environ 15 partisans du BDK ont arrêté, 'condamné' et brûlé vif un homme de Kimbala Zolele appelé Jean-Marie Luzende Evadi. Accusée de sorcellerie par le BDK, la victime aurait été tuée sur les ordres du leader local du BDK Mbuta Mansueki Zumbel. Les autorités locales de Luozi ont envoyé une délégation de Kinkenge pour enquêter sur les événements. La délégation était composée de l'Administrateur du territoire de Luozi, M. Jean Germain Kapula, son adjoint, 8 à 10 officiers de la PNC de Matadi (sous le commandement du Major 'Flori'<sup>15</sup>) et des leaders du BDK de Luozi. A son arrivée à Kinkenge, la délégation a été prise en otage par le groupe local du BDK avant d'être relâchée le lendemain seulement.
34. Le 25 février, un homme du nom de Nestor Masanga (aussi connu sous le nom de 'Tshiamali') a également été brûlé vif à Bethlemi (à 10 km de Luozi) par des partisans du BDK du village voisin de Ndekolo. Selon les informations recueillies, Masanga aurait été associé à la disparition d'un individu de Ndekolo. La famille du disparu a accusé Masanga de sorcellerie. Selon des témoins, Masanga a reconnu les faits au cours d'un interrogatoire mené par des membres du BDK. Il a alors été immolé par le feu dans la place publique.<sup>16</sup>
35. Autour du 1<sup>er</sup> mars 2008, un capitaine des FARDC, John Kalima Birico, en voyage d'affaires à Nsundi-Kibunzi, a été 'arrêté' par des partisans du BDK. Le BDK aurait soupçonné le capitaine d'être un espion à la solde du gouvernement. Il aurait été emmené à Kibunzi où il aurait été tué dans un endroit appelé Mbatakay puis enterré. L'exécution aurait été ordonnée par un autre leader du BDK de Kibunzi, Dani Mawanpengui.

### 3.2 Commandement et composition de la PNC

36. Le 28 février, le Gouvernement a lancé des opérations destinées à rétablir l'autorité de l'Etat dans l'ensemble du Bas Congo. Ces opérations ont été principalement menées par un détachement de la PNC de Kinshasa, composé officiellement d'une compagnie du 7<sup>ème</sup> Bataillon de la Police d'Intervention Rapide (PIR) et d'une compagnie du 2<sup>ème</sup> Bataillon de l'Unité de Police Intégrée (UPI). La compagnie de la PIR comptait dans ses rangs des hommes du Bataillon Simba, un bataillon constitué uniquement d'anciens soldats des Forces Aériennes réunis au sein de la PIR pour former une Unité Anti-terroriste. Bien que cette information n'ait pas été confirmée, il est possible que des éléments de l'Unité Anti-terroriste officielle, le Bataillon Cobra (11<sup>ème</sup> Bataillon

---

<sup>14</sup> Les prisonniers de l'établissement pénitentiaire de Luozi sont soumis à un 'régime de détention volontaire', de l'aveu même des autorités locales. Faute d'un budget alloué à l'alimentation des détenus, les prisonniers sont habituellement laissés en liberté la journée pour travailler dans les champs, avant de rejoindre la prison en soirée. Au cours de sa visite à Luozi, l'Equipe a observé un groupe d'environ huit prisonniers affiliés au BDK traversant la localité à pied, sans qu'aucun dispositif de surveillance ou de contrainte autre que l'accompagnement d'un agent pénitentiaire non armé ne permette d'en assurer la garde ou la discipline.

<sup>15</sup> Probablement le Major Floribert Fwakiadi, Conseiller politique du Général Raus.

<sup>16</sup> L'Equipe s'est rendue sur le lieu de l'exécution et de la mise en terre du cadavre. Elle a interrogé des témoins de l'exécution.

de la PIR), ait aussi participé aux opérations. Cette force de police multidisciplinaire a pris la route de Kinshasa vers Luozi (via Matadi). A partir de Luozi, la force a progressé sur plusieurs jours en direction de Tshela, s'arrêtant dans presque tous les villages entre Luozi et Tshela (notamment à Mbandakani, Lufuku, Sumbi et Mbata Siala). La force de police s'est également rendue sur des sites situés hors de l'axe Luozi-Tshela, principalement Kinkenge, Kibunzi et Seke-Banza.

37. Une autre force de police, composée d'unités anti-émeutes de la PIR (des 3<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Bataillons) a participé aux opérations à Kisantu (voir plus bas) et dans d'autres villages.
38. Selon les informations disponibles, la force de police était placée sous le commandement opérationnel de l'Inspecteur provincial du Bas Congo, le Général Raus. A Luozi, la force était accompagnée et vraisemblablement commandée par le Colonel Vumi, le deuxième adjoint du Général Raus de la PNC de Matadi. Le Colonel Vumi aurait été remplacé par un certain Colonel Mikia au cours des opérations. Le Major Flori de la PNC de Matadi (voir plus haut) a participé aux opérations dans la zone de Kinkenge. Le Procureur Général et l'Auditeur Militaire Supérieur du Bas Congo étaient également présents à Luozi. Le Bataillon Simba était placé sous le commandement du Major Christian Ngoyi, un ancien officier des Forces Aériennes. Les autorités locales de l'axe Luozi-Tshela ont identifié le Major Ngoyi comme le Commandant effectif de l'opération. Le mode de collaboration entre la PIR, l'UPI et les éléments Simba demeure confus, de même que l'existence d'une chaîne de commandement unique pour ces groupes. Dans la localité de Luozi, le commandant de la compagnie du 2<sup>ème</sup> Bataillon de l'UPI était le Capitaine Magovo et le 7<sup>ème</sup> Bataillon de la PIR était placé sous les ordres du Capitaine Lumwamu. Le détachement de la PIR à Kisantu était sous le commandement du Major Fidèle Essale.
39. La PNC a voyagé au sein d'un convoi de 25 à 30 véhicules 'pick-up' et de plusieurs gros camions, tous peints en bleu et portant les insignes de la police. A Kisantu, la force de police a été aperçue alors qu'elle était accompagnée par des camions des FARDC (verts et avec l'emblème du lion des FARDC) conduits par des militaires FARDC en uniforme. La PNC a expliqué que les véhicules et les chauffeurs avaient été réquisitionnés aux FARDC en raison du manque de véhicules de la police. Ce fait, de même que la nature quasi-militaire du Bataillon Simba, pourraient expliquer les allégations répétées reçues par l'Equipe selon lesquelles des unités militaires participaient aux opérations.<sup>17</sup>
40. Il doit être souligné que la plupart des violations présentées dans le rapport sont attribuées de manière générique à la PIR, principal corps officiellement déployé dans le cadre des opérations. Cependant, des sources internes à la PNC ont indiqué que la majorité des actes relevant d'un usage excessif ou illégitime de la force auraient été commis par le Bataillon Simba, faiblement formé et équipé d'armes à usage militaire plutôt que policier.

#### **4. Violations des droits de l'homme commises pendant et après les opérations**

41. L'équipe a pu confirmer que les actes violents commis au Bas Congo ont causé la mort d'environ 100 personnes, y compris des partisans du BDK, des civils non membres du BDK, un militaire des FARDC et deux policiers.

---

<sup>17</sup> Le seul déploiement militaire que l'Equipe ait pu confirmer a eu lieu le 14 mars. Un détachement de la Garde Républicaine a été envoyé en reconnaissance de Mbanza Ngungu à Kisantu, à la suite des émeutes dans cette localité. Considérant que la situation était déjà sous contrôle, le détachement est rentré sans intervenir.

42. L'usage excessif et illégitime de la force, des exécutions arbitraires, des actes de pillages, destruction de propriétés privées et des arrestations arbitraires, au cours desquelles les détenus ont parfois été victimes de traitements cruels, inhumains et dégradants, figurent parmi les principales violations des droits de l'homme commises au cours et à la suite de ces événements. Des cas isolés de violences sexuelles ont également été rapportés.

#### 4.1 Usage excessif de la force

43. Cette section du rapport examine les préoccupations relatives à l'usage de la force par la PNC au cours des opérations du Bas Congo. Il n'y a aucun doute que les membres du BDK, et le BDK en tant que groupe, ont commis de graves infractions pénales. Ce rapport d'enquête ne met pas en doute la nécessité d'une intervention de la police par rapport aux problèmes créés par le BDK dans certains villages. Néanmoins, l'enquête a permis d'établir de manière claire que la PNC a fait un usage excessif de la force au cours de l'exécution de ces opérations, en violation du droit congolais et des normes internationales applicables en cette matière.

44. Conformément aux dispositions pertinentes du droit congolais,<sup>18</sup> les policiers ne sont autorisés à recourir à la force qu'en cas d'absolue nécessité pour se défendre eux-mêmes ou défendre leur poste ou position, ou encore défendre les personnes sous leur protection ou leur responsabilité. Avant d'utiliser une arme à feu, trois avertissements préalables doivent être donnés.<sup>19</sup>

45. Les Principes de Base sur le Recours à la Force et l'Utilisation des Armes à Feu par les Responsables de l'Application des Lois<sup>20</sup> constituent une norme de référence utile pour procéder à l'analyse des opérations au Bas Congo. Les Principes de Base, notamment le principe No. 5, établissent que, toutes les fois où l'usage légitime de la force ou des armes à feu est inévitable, les responsables de l'application des lois:

*« a) En useront avec modération et leur action sera proportionnelle à la gravité de l'infraction et à l'objectif légitime à atteindre;*

*b) S'efforceront de ne causer que le minimum de dommages et d'atteintes à l'intégrité physique et de respecter et de préserver la vie humaine;*

*c) Veilleront à ce qu'une assistance et des secours médicaux soient fournis aussi rapidement que possible à toute personne blessée ou autrement affectée;*

*d) Veilleront à ce que la famille ou des proches de la personne blessée ou autrement affectée soient avertis le plus rapidement possible.<sup>21</sup> »*

46. Afin d'appliquer ces principes aux faits établis sur le terrain, il est nécessaire de procéder à quelques observations relatives à la composition des unités de la PNC impliquées dans les opérations, le type d'armes et de munitions utilisés par la PNC, la manière dont celles-ci ont été utilisées et enfin, les armes dont disposaient le BDK.

---

<sup>18</sup> Décret-Loi 002-2002 du 26 janvier 2002 portant institution, organisation et fonctionnement de la police nationale congolaise.

<sup>19</sup> Voir les articles 9 et 10 du Décret-Loi susmentionné.

<sup>20</sup> Adoptés par le 8ème Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants à La Havane, Cuba, du 27 août au 7 septembre 1990.

<sup>21</sup> Voir dispositions générales 5 (a) à (d) des Principes de Base.

#### 4.1.1. La décision de déployer le bataillon « Simba »

47. Ainsi que précédemment mentionné, le bataillon Simba est intégralement composé d'anciens militaires des Forces Aériennes, dont le Général John Numbi, actuellement Inspecteur Général de la PNC, était l'ancien commandant.. La décision de recourir à des officiers des forces spéciales de la police ayant bénéficié d'un entraînement et d'une formation essentiellement militaires était, au mieux, une erreur d'appréciation et, au pire, une décision délibérée de conduire une opération de type militaire visant à punir le BDK et à sérieusement diminuer sa capacité en tant que groupe. La PNC aurait pu recourir à des officiers de n'importe lequel des quatre bataillons qui étaient théoriquement disponibles pour les opérations. Ces bataillons avaient reçu une formation internationale en matière de techniques de police anti-émeute et étaient susceptibles de faire preuve de plus de retenue qu'un bataillon composé d'anciennes troupes militaires.<sup>22</sup>

#### 4.1.2 Le choix des armes à feu et des autres armes utilisées pour l'exécution des opérations

48. L'équipe d'enquête a trouvé un grand nombre de douilles de calibre 7.62 x 54 mm dans certaines localités (en particulier à Sumbi et Mbata Siala). Ceci constitue une indication que la PNC a utilisé des mitrailleuses légères, probablement des PK3 ou un autre type de mitrailleuse de type PK, au cours des opérations contre le BDK.<sup>23</sup> Le PK3 est une arme alimentée par bande de cartouches<sup>24</sup> dont la cadence de tir est de 600 coups par minute et la portée de 450 mètres. L'arme est conçue, et normalement utilisée, dans des opérations militaires où une puissance de feu importante est nécessaire pour surmonter l'ennemi armé. Elle est totalement inappropriée dans des opérations visant à procéder à l'arrestation et à la détention de personnes non détentrices d'armes à feu.

49. De manière encore plus préoccupante, l'équipe a établi que la PNC disposait des grenades à fortes charges explosives de 40 mm (susceptibles d'être tirées à partir d'un AK47 ou d'un AK74 équipé d'un lance-grenades). Il s'agit des grenades offensives dont la portée peut atteindre 400 mètres et qui peuvent tuer ou mutiler des êtres humains situés dans un rayon de 10 mètres autour du lieu de l'explosion. L'équipe a collecté une de ces grenades dans la cité de Sumbi (voir photo). Ce type de grenade ne peut en aucun cas être considéré comme une arme appropriée dans une opération de police de ce type.



50. La PNC a également utilisé des AK47 dans ces opérations. Cette arme, bien qu'elle soit la plus communément délivrée dans la PNC,<sup>25</sup> est également inadéquate pour conduire des opérations de

<sup>22</sup> Les 4<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Bataillons de la PIR ont reçu une formation française alors que les 5<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> Bataillons de la PIR ont bénéficié d'une formation angolaise. Le 1<sup>er</sup> Bataillon (formé par la France) n'est généralement pas déployé en dehors de Kinshasa car il est chargé d'assurer la sécurité au cours de visites d'Etat etc. alors que le 6<sup>ème</sup> Bataillon (formé par l'Angola) serait à Mbuji Mayi.

<sup>23</sup> Les armes de type AK47 fonctionnent avec des munitions de calibre 7.62 x 39 mm alors que les plus grosses munitions de calibre 7.62 x 54 mm sont utilisées pour les mitrailleurs légers de type PK.

<sup>24</sup> Une arme alimentée par bande de cartouches n'oblige pas à recharger après 30 coups (comme c'est le cas pour l'AK47 par exemple) mais permet une plus forte intensité de tirs. L'arme est capable de tirer 200 coups en 20 secondes.

<sup>25</sup> L'AK47 est omniprésent en RDC et dans beaucoup d'autres pays, à cause du prix relativement bas de cette arme, de sa fiabilité et de sa durabilité. Bien qu'il s'agisse d'une arme inappropriée pour la police dans le contexte de ces opérations, la

maintien de l'ordre contre des personnes qui ne détiennent pas d'armes à feu. Il s'agit d'une arme de guerre d'une puissance de feu importante (450 coups par minute) et d'une portée de 300 mètres.

51. L'équipe a également récupéré un petit nombre de douilles vides dont la présence peut indiquer l'utilisation des pistolets, tels que le Browning ou des pistolets mitrailleurs comme l'Uzi. Alors que des pistolets constitueraient un choix d'arme approprié dans le contexte d'une opération contre un groupe connu pour ses actes violents (tel que le BDK), l'Uzi est une arme dont la cadence de tir est élevée (450 coups par minute) et qui permet de neutraliser rapidement un ennemi armé et dangereux.
52. Enfin, la PNC a utilisé du gaz lacrymogène et disposait des matraques et des boucliers à certains endroits. Le recours à ces équipements non meurtriers n'est pas remis en cause par ce rapport, en dehors du fait que de tels équipements n'ont pas été suffisamment employés par la PNC.

#### 4.1.3 L'utilisation effective de la force par la PNC

53. Un nombre très important de balles provenant d'armes de combat de type militaire et d'autres armes ont été tirées à l'encontre de membres du BDK qui ne détenaient aucune arme à feu.<sup>26</sup> L'équipe a pu vérifier que ces armes ont été utilisées à l'encontre de membres du BDK qui se trouvaient parfois à une distance de 100 mètres de la PNC et alors que ceux-ci ne constituaient pas une menace imminente à la vie des policiers.
54. Le BDK, essentiellement armé d'armes en bois et ne disposant pas d'armes à feu, n'aurait pas pu poser une menace à la vie d'un groupe important et bien armé des forces de police, ce encore moins alors qu'ils se trouvaient à l'intérieur d'un bâtiment. A Mbata Siala par exemple, la police a dirigé des tirs nourris sur les membres du BDK qui se trouvaient à l'intérieur des anciens bureaux du Chef d'Encadrement. Plus de 100 impacts de balles étaient visibles dans le Bureau d'Encadrement comme le montre la photo ci-contre.



---

PNC n'est malheureusement pas dotée d'armes plus adaptées, tels que le Glock19, un pistolet utilisé par la police dans plusieurs pays.

<sup>26</sup> L'équipe n'a trouvé aucune preuve pour confirmer les allégations des autorités selon lesquelles le BDK était en possession de fusils de chasse de calibre 12 qu'ils auraient montés eux-mêmes. De tels fusils ne sont dans tous les cas pas des armes automatiques et n'ont rien en commun avec des armes de combat, telles que des AK47, en ce qui concerne leur portée (de 40 mètres maximum) et leur puissance de feu (ils doivent être rechargés à chaque tir).

#### 4.1.4. Les armes à disposition du BDK

55. Les partisans du BDK impliqués dans ces évènements étaient presque tous des hommes. Ces hommes, armés de pierres, noix, bâtons et morceaux de bois taillés sous forme d'armes, ont refusé de se rendre à la police. A la place, le BDK a continué à scander des cris de guerre et, dans certains cas, a lancé des pierres et manifesté d'autres signes démontrant qu'ils étaient prêts à combattre. Il est important de mentionner que les partisans du BDK étaient convaincus que leurs armes seraient transformées, par des sorts ou des incantations, en des instruments capables de causer beaucoup plus de dégâts que leurs propriétés physiques leur en permettraient effectivement.

L'essentiel des armes trouvées par les enquêteurs avait une capacité de nuisance et une puissance de feu très limitées pour faire face à une force de police bien armée (des morceaux de bois taillés



sous forme de couteaux tels que le montre la photo ci-contre), des pierres, des noix de palme et de cola qui selon les croyances du BDK pouvaient être transformées par magie en grenades explosives).

56. Les autorités locales, ainsi que la police, ont prétendu que les partisans du BDK étaient armés de fusils de chasse de calibre 12 de fabrication artisanale. L'équipe n'a trouvé aucune preuve pour confirmer les allégations selon lesquelles le BDK aurait fait usage d'armes à feu contre la PNC. Les habitants de certains villages ont expliqué qu'au cours des pillages qui ont suivi l'opération, la police a confisqué des fusils de calibre 12, mais qui ne provenaient pas nécessairement des résidences des membres du BDK. Ce type d'arme est répandu dans la province à des fins de protection personnelle ainsi que pour la chasse. Il n'est pas exclu que la police ait pu saisir les armes les plus dangereuses ou les plus efficaces du BDK avant la descente sur le terrain de l'Equipe d'enquête. Néanmoins, les armes trouvées par les enquêteurs n'avaient quasiment aucune capacité de menace à l'encontre d'une unité de police bien armée. Le fait que la police ait confirmé que seulement deux policiers ont été victimes des évènements montre également que de telles allégations ne sont pas fondées. Les deux policiers qui ont perdu leur vie se sont retrouvés dans des situations où ils ne disposaient plus de munitions et étaient en effectif largement inférieur à celui de leurs agresseurs. Ils ont été lapidés à mort avant que des renforts puissent arriver.<sup>27</sup>

#### 4.1.5. Conclusions sur l'usage de la force

57. Le choix fait par les autorités de confier la conduite de ces opérations au Bataillon Simba, tel qu'examiné plus haut, n'était pas cohérent avec une intention de leur part de minimiser les dégâts et préjudices pendant ces opérations, comme l'exige le principe (b) ci-dessus.

<sup>27</sup> Voir ci-après : incidents de Seke-Banza, 3 mars 2008.

58. La décision d'apporter et d'utiliser des armes telles que des mitrailleuses légères et des grenades à fortes charges explosives de 40mm, pourrait être considérée comme une preuve d'un plan prémédité de recourir à des armes meurtrières contre le BDK. En tout état de cause, le recours à ce type d'armement constitue en lui-même une violation des principes (a) et (b) évoqués ci-dessus, qui astreignent la police à agir proportionnellement à la gravité de l'infraction,<sup>28</sup> à minimiser les dégâts et les blessés, à respecter et à protéger les vies humaines.
59. L'usage des AK47, bien qu'également inapproprié, s'explique plus facilement dans le contexte congolais, où ces armes constituent l'équipement standard de la Police. Cependant, la manière dont ces armes ont été utilisées (à l'encontre de membres du BDK qui n'avaient pas d'armes à feu, par des policiers situés parfois à une distance éloignée de leurs cibles et tirant des rafales automatiques) et le nombre de balles tirées aussi bien sur des membres du BDK que sur des civils sans lien avec lui, constituent également une violation manifeste des principes (a) et (b) susmentionnés. Le recours excessif à la force est le mieux démontré par le bilan des opérations puisque sur les 100 personnes tuées, deux seulement étaient des policiers. Ce contraste manifeste démontre l'inégalité des forces et des moyens qui a prévalu au cours de ces affrontements.
60. La PNC n'a pas rempli ses obligations en ce qui concerne l'obligation d'assurer une assistance médicale aux personnes blessées (principe c susmentionné) et d'informer les membres des familles des personnes blessées et affectées (principe d). Dans toutes les localités visitées par l'Equipe, la population locale, la Croix Rouge et les hôpitaux ont assumé seuls, ou à titre principal, la responsabilité du transport des blessés, de l'enterrement des morts ou de l'information des membres des familles. L'Equipe a même reçu des allégations selon lesquelles les forces de la PNC ont délibérément exécuté des blessés, membres du BDK, à la suite des opérations (voir ci-après).
61. Le Gouvernement est tenu de garantir que l'usage arbitraire ou abusif de la force ou des armes à feu par les officiers chargés de l'application de la loi soit puni comme une infraction pénale en application de la législation nationale.<sup>29</sup> Le Gouvernement n'a montré aucun signe indiquant sa volonté de sanctionner, conformément à la loi, les policiers ayant recouru à une force excessive et illégitime. Ceci pourrait indiquer une approbation tacite par le Gouvernement des méthodes et moyens utilisés (qui ont causé la mort à plus de 100 personnes). Cela pourrait aussi laisser penser que le Gouvernement a explicitement ordonné l'usage excessif et illégitime de la force par la PNC.

#### **4.2 Exécutions arbitraires**

62. Des allégations faisant état d'au moins trois exécutions arbitraires (deux au Camp d'Etat de Sumbi et une à l'hôpital de Sumbi, voir ci-dessous) ont été reçues par l'Equipe. Ces allégations ont été suffisamment corroborées par des témoins fiables et elles sont considérées comme confirmées.

---

<sup>28</sup> Dans plusieurs cas, les infractions commises par les membres du BDK qui ont été tués ou blessés par balle ne sont pas claires.

<sup>29</sup> Voir disposition générale No. 7 des Principes de Base.

63. La manière dont les opérations ont été menées peut montrer que d'autres exécutions ont pu avoir lieu. En particulier, le nombre des membres du BDK tués pendant des affrontements près des barrières et des églises du BDK, et ayant opposé une véritable résistance physique à la police, demeure incertain. Certains endroits, à l'instar



du Bureau d'Encadrement du BDK de Mbata Siala - utilisé comme un lieu de rassemblement du BDK (voir ci-après), ont été littéralement criblés de balles à l'extérieur (voir photo à la page 14) tout comme à l'intérieur (voir la photo sur cette page). Dans des situations où les membres du BDK n'opposaient aucune résistance, il n'y avait plus de nécessité opérationnelle pouvant justifier l'utilisation des armes à feu, et le recours à des mitrailleuses automatiques de type militaire pouvait dans ces circonstances démontrer l'intention de la police d'exécuter les membres du BDK et non plus simplement un usage excessif de la force. Certains témoins ont d'ailleurs raconté comment ils avaient échappé de justesse à de telles exécutions.

64. A Lufuku, l'Equipe a trouvé des douilles vides de calibre 9x19mm à quelques mètres des positions du BDK (bien plus près de la position du BDK que la position initiale d'où la police avait commencé à tirer). Le fait que ces douilles aient été retrouvées en groupe de deux ou trois, indique que des pistolets ont été utilisés.<sup>30</sup> Ce constat s'ajoute aux déclarations des témoins selon lesquelles des policiers auraient « achevé » des membres du BDK blessés ou mourants (certains à coups de machette), et constitue une source de préoccupation majeure. Néanmoins, en l'absence de plus amples témoignages, d'exhumation et d'analyse médico-légale des corps, l'Equipe ne saurait tirer des conclusions définitives sur cette question.

#### 4.3 Pillage et destruction des biens

65. Les pillages de plus de 200 églises et maisons du BDK, des résidences privées appartenant à des personnes non affiliées au BDK, des magasins, d'au moins deux hôpitaux, une pharmacie locale et une église catholique ont pu être confirmés. Bien que dans presque tous les villages visités par la police, les



<sup>30</sup> Voir en haut: ce type de munitions peut avoir été tiré soit par un Uzi ou par un pistolet. Néanmoins, un Uzi est un pistolet mitrailleur et la découverte de seulement deux douilles indique que les balles ont été probablement tirées d'un pistolet.

maisons des membres du BDK et les églises aient été pillés (et détruits), certains endroits ont été plus particulièrement saccagés. Ainsi à Mbandakani, la police est entrée dans la paroisse Sainte Thérèse et a pillé l'hôpital adjacent où la totalité du stock de médicaments a été pillé ainsi que le matériel technique notamment les microscopes. A la pharmacie du Centre de Santé de Référence de Sumbi, tout a également été pillé par la police (voir photo page 17).

66. Le cas du village de Nyenge Nyenge constitue un autre exemple frappant noté par l'Equipe puisque les neuf maisons du village ont toutes été incendiées bien qu'aucun membre du BDK ne soit présent dans le village.

#### **4.4 Arrestations massives et arbitraires, détentions illégales et traitements cruels, inhumains et dégradants infligés aux personnes en détention**

67. Plus de 150 personnes, pour la plupart des membres du BDK, ont été arrêtées par la police. Le nombre de ceux ayant participé aux affrontements, ou qui auraient commis une infraction ou un crime, demeure incertain. Certains affirment qu'ils ont été arrêtés pour le simple fait d'appartenir au BDK. Plusieurs détenus ont rapporté qu'ils ont été battus par la police au cours de leur détention. Un détenu a été battu à coups de bâton à Nsuni Muemba (secteur Kimumba), tandis qu'un autre détenu a été battu à coups de matraque et a reçu des coups de pieds à la tête avant que de la braise ardente ne soit appliquée sur sa peau à Kailonde. Un de ses co-détenus à Kailonde a eu la main cassée par la police.

68. Un membre du BDK arrêté à Kavakala (15 km de Matadi) vers le 15 mars 2008 a rapporté qu'il a été torturé par la police de Kavakala et la police de Sanda (où il a été transféré). Il a été ligoté, battu et fouetté. Il n'a reçu aucune nourriture jusqu'à ce qu'il soit transféré à la prison de Matadi, deux jours après son arrestation. D'autres détenus à Matadi ont été gardés pendant six jours sans manger.

69. Des membres du BDK et des civils, qui ont déclaré ne pas appartenir au BDK, ont été arrêtés à Tshela, Mbata Siala, Lemba et dans plusieurs autres villes avant d'être transférés à Matadi (souvent en passant par d'autres endroits). Ces personnes ont été arrêtées alors même que les autorités locales ont assuré à la police que ces personnes ne faisaient pas partie du groupe de partisans violents du BDK. Certains de ces prisonniers ont rapporté avoir été battus à coups de bâton et de fusil par la police pendant leur transfert et après leur arrivée à l'Etat-Major des Services Spéciaux de la Police à Matadi. Des détenus venant de Sumbi, initialement transférés à Luozi, ont aussi rapporté avoir été frappés avec des crosses de fusil et entaillés avec des baïonnettes dans les secteurs de Sumbi, Kinzau Mvueté et sur la route de Luozi. A l'Etat-Major des Services Spéciaux de la Police de Matadi, un détenu qui avait demandé de l'eau aurait été arrosé d'urine.

#### **4.5 Violences sexuelles**

70. Bien que rien n'indique que des actes de violences sexuelles aient été commis de manière systématique ou ciblée pendant les événements, l'Equipe a néanmoins reçu des allégations faisant état de plusieurs incidents isolés au cours desquels des personnes ont été victimes de viol ou de tentatives de viol par la police. Deux policiers locaux de Seke-Banza ont été condamnés à la prison à perpétuité pour des viols commis après la fin des opérations. Le procès pour viol d'un autre policier de Luozi est en cours.

## **5. Détails des incidents principaux par endroit**

### **5.1 Les incidents de Luozi**

71. Le 28 février 2008, les forces de police sont arrivées par petits groupes successifs à Luozi (125 km au nord-est de Matadi<sup>31</sup>) car le bac ralliant Luozi à la partie sud du fleuve Congo permet seulement à un nombre très limité de véhicules de traverser en même temps. Une fois à Luozi, une partie du convoi se serait rendue directement à Kinkenge tandis que l'autre serait restée à Luozi. A Luozi, la police a affronté les partisans du BDK rassemblés devant leur église à deux occasions les 28 et le 29 février. Pendant la nuit du 28 au 29 février, les partisans du BDK ont organisé une « veillée d'armes » devant leur église au cours de laquelle ils ont chanté et scandé des invocations et des sorts. Des affrontements ont eu lieu avec la police au cours de la nuit. Plusieurs personnes ont été blessées et un véhicule de police a été détruit et brûlé par les partisans du BDK.
72. Le 29 février, l'Administrateur du Territoire de Luozi s'est rendu à l'église du BDK pour essayer de calmer les partisans et les convaincre de se rendre. Mais, ils ont répondu qu'ils étaient prêts pour la guerre (*mvita*). Après ce refus, la police a attaqué l'église. Les autorités locales ont reconnu que sept partisans du BDK ont perdu la vie dans ces incidents (y compris un chef local du BDK). Par ailleurs, un policier a été blessé.
73. Six corps non identifiés et six personnes blessées ont été transportés à l'*Hôpital de Référence de Luozi* par la police, mais un des blessés (un certain Gerard Nlandu) a succombé de ses blessures. Un autre corps retrouvé ailleurs dans la cité, a aussi été transporté à l'hôpital. Les sources médicales ont révélé un bilan total de neuf morts, dont le leader local du BDK, Dani Mawanpengui, qui a été emmené grièvement blessé de Kibunzi et qui est mort plus tard au poste de police. Les cadavres ont été enterrés par la Croix Rouge dans le cimetière de Luozi, sauf le corps de Mawanpengui qui a été enterré dans un lieu inconnu près de l'hôpital. L'information selon laquelle deux autres corps auraient été retrouvés dans la brousse, n'a pas été confirmée.
74. L'hôpital a déclaré qu'un nombre total de 14 personnes ont été blessées, dont deux sont mortes (voir plus haut). Deux autres ont été transférées à la police après avoir reçu un traitement médical, deux autres étaient encore à l'hôpital au moment de l'enquête, et huit personnes se sont échappées de l'hôpital quand ils se sont sentis mieux de peur d'être arrêtés.
75. Des témoins locaux ont déclaré que les pertes en vie humaine à Luozi seraient en fait plus élevées que le bilan officiel, et que des corps auraient été jetés dans le fleuve. Les preuves disponibles n'ont pas été suffisantes pour permettre de confirmer ces allégations. Cependant, il a été établi que le bac entre Luozi et Banza Sanda a exceptionnellement fonctionné une grande partie de la nuit, pour permettre aux véhicules de la police de faire des aller-retour. Ces véhicules transportaient des cargos de nature indéterminée qui étaient couverts par des bâches et d'autres matériels.
76. A Luozi, l'église du BDK et environ vingt maisons ont été détruites par la police qui les a incendiées.
77. La police a aussi pillé plusieurs résidences privées. Au cours d'un de ces incidents, la police a tiré sur un homme qui se trouvait dans son lit après être entrée dans sa maison pour la piller. Une

---

<sup>31</sup> Les distances géographiques citées dans ce rapport sont « à vol d'oiseaux », selon les données GPS, sauf lorsqu'il est expressément indiqué autrement.

femme souffrant apparemment de troubles psychiatriques, a également été blessée par balle par la police qui l'aurait prise pour une partisane du BDK.

78. Environ 60 personnes ont été initialement arrêtées, mais beaucoup ont été relâchées après une brève détention. Vingt-deux (22) personnes ont été transférées à la prison de Banza Ngungu (avec 18 autres personnes du Territoire de Luozi). Ces personnes ont été accusées de meurtre et d'association de malfaiteurs par le Parquet de Grande Instance. Les partisans du BDK arrêtés ultérieurement (au sein desquels figurait un groupe qui s'était réfugié au Congo-Brazzaville voisin lors des opérations et qui était rentré en RDC) étaient à Luozi au moment de l'enquête, en attendant leur transfert à Mbanza Ngungu. Trois officiers de la PNC de Luozi ont été arrêtés<sup>32</sup> et transférés à la prison de Mbanza Ngungu.

## 5.2 Les incidents de Mbandakani

79. Les forces de la Police sont arrivées à Mbandakani (117 km au nord-est de Matadi), le 1<sup>er</sup> mars 2008, en provenance de Luozi. La police a affronté les membres du BDK (venus de Kinkenge, Mbanza Muembo et d'autres villages voisins) aux alentours du pont de Lukasu, que les membres du BDK avaient brûlé pour empêcher la police de traverser. La police a tiré et près de 16 personnes sont mortes dans cet incident. Quatorze corps avec des blessures par balle et machette ont été découverts entre le village de Koweit et la bifurcation qui mène vers la mission catholique de Mbandakani. Les corps des membres du BDK ont été enterrés dans des fosses communes au Camp Pula à 1,5 km de Mbandakani (voir photo). Une femme nommée Julienne Mantadi, connue sous le nom de Maman Nzuzi, membre du BDK, a été tuée pendant les événements et enterrée dans son village, à Kingila.

80. Le village de Koweit, situé à 100 mètres à l'ouest de Mbandakani, a été entièrement incendié par la police qui n'a pas fait de distinction entre les membres du BDK et la population locale. Presque toutes les maisons ont été incendiées (32 au



total). La police a aussi extorqué de l'argent aux civils qui étaient restés chez eux (la majorité s'était déplacée pour se réfugier dans la brousse). Des actes de pillage ont été commis dans la ville de Mbandakani, particulièrement à la paroisse Sainte Thérèse de la Mission Catholique, et dans l'hôpital et l'institut qui lui sont adjacents. Un homme a été blessé aux jambes par un policier qui lui a ravi ses téléphones. Un autre homme a été blessé à coups de machette par un policier qui a pillé sa maison. Dans un autre incident, un policier est rentré dans une maison et a tenté de violer une jeune fille. Heureusement, son collègue est arrivé et lui a ordonné d'arrêter. Par ailleurs, la

<sup>32</sup> L'un d'entre eux est poursuivi pour viol, le second pour détention de marijuana et le troisième pour violation de consigne et détention illégale de munitions.

PNC a incendié la maison du chef du village et a aspergé le chef du village d'essence et menacé de le brûler vif. Les autres villageois sont intervenus en sa faveur et le commandant de la police a ordonné à ses hommes d'arrêter.

### 5.3 Les incidents de Lufuku

81. Dans la matinée du 1<sup>er</sup> mars 2008, une rumeur s'est répandue dans la ville de Lufuku, située à 110 km, au nord de Matadi (probablement diffusée par la radio locale) selon laquelle des policiers étaient en train de se déployer dans tous les villages pour « assurer la protection de la population contre les abus du BDK ». Vers 9h, des partisans du BDK venus des villages de Yangala, Ndamba et Kikengue se sont positionnés à Lufuku pour renforcer le BDK de Lufuku, sous la direction d'un certain Djani Bakulu Mundienga, qui aurait par le passé harcelé la population locale et rendu sa propre justice sur place.
82. La population locale non affiliée au BDK s'est alors réfugiée dans les champs. Des coups de feu ont été entendus dans le village de 15h jusqu'à 15h30. Après l'accalmie, les villageois ont commencé à regagner leur village qui était en feu.
83. Les affrontements du 1<sup>er</sup> mars ont eu lieu sur la route principale, non loin de l'entrée de l'école Lufuku 1 où les partisans du BDK avaient occupé une maison et dressé une barrière. La police a d'abord tiré en l'air avant de viser par la suite la foule des partisans du BDK. La police a tué 35 personnes au sein de ce groupe. Des témoins oculaires ont déclaré que la police avait exécuté les blessés qui étaient immobilisés au sol par leurs blessures bien qu'encore vivants. Certaines personnes ont été tuées à coups de machette. La Croix Rouge a ramassé tous les corps et les a regroupés à côté de la barrière. Un 36<sup>ème</sup> corps a été retrouvé dans les champs et a été enterré en dehors du village. Aucune des 36 victimes n'était originaire de Lufuku. Quelques membres du BDK ont pu s'échapper et traverser la frontière pour se réfugier au Congo Brazzaville.
84. Les policiers ont forcé la porte d'une boutique et ont pillé presque toutes les marchandises qui s'y trouvaient. Les policiers sont rentrés dans plusieurs résidences privées où ils ont volé un fusil de chasse et quatre morceaux de bois qu'ils ont utilisé par la suite pour réparer un pont. La police a également pillé une école et incendié 20 maisons.

85. Le 2 mars, les policiers qui passaient dans le village, ont ordonné à la population d'enterrer les morts. La population a refusé en disant qu'elle n'avait pas de moyens de transporter les corps. Le même jour, un camion de la police (qui



transportait déjà des corps d'après certaines sources) est venu de Kikenge pour ramasser les corps de Lufuku. Les corps auraient été emmenés jusqu'au pont de Luwala puis jetés dans la rivière. Depuis, la population du village de Luwala ne peut plus consommer l'eau de la rivière. L'équipe a pu vérifier la présence de deux corps en état de décomposition étendus sur des branches, qui flottaient sur la rive sud de la rivière (voir photo page 21).

86. Le 5 mars 2008, le Vice-Gouverneur du Bas Congo, M. Déo Nkusu et l'Inspecteur Général de la Police, le Général Raus, ont visité Lufuku. Le Vice-Gouverneur aurait remis 30.000 FC, soit environ 60 \$US, au chef de village pour les dommages causés par les opérations, mais aurait mis en garde les populations locales en leur disant qu'il « ne faut plus prier dans l'église du BDK ». Le Général Raus et le Vice-Gouverneur auraient par ailleurs demandé à la population de ne pas donner d'informations sur le nombre des personnes tuées pendant les incidents mais de seulement dire que les villageois ont faim et ont besoin de nourriture et d'assistance. Le 3 mars, le chef de secteur a fait un communiqué dans lequel il a demandé à tous les membres du BDK résidants dans les environs de Lufuku de se présenter à son bureau pour des raisons administratives. Seulement deux membres du BDK, sur les cinq qui sont restés à Lufuku, se sont présentés.

#### 5.4 Les incidents de Sumbi

87. Après avoir appris que la police menait une opération contre les partisans du BDK à Luozi, un grand nombre des membres du BDK en provenance de plusieurs villages voisins (notamment Mbutu Nanga, Dimalangu, Kynianga, Makabi, Kinzadi et Tsekepambu) se sont rassemblés à Sumbi (95 km au nord de Matadi). Au total, environ 300 partisans se sont ainsi retrouvés près de l'église du BDK à Sumbi. Selon la population locale, seulement neuf membres du BDK étaient présents à Sumbi avant ces événements, dont Nawami Kisome, âgé d'environ 40 ans, qui a été tué pendant les incidents.
88. Le 3 mars 2008, vers 13h30, un contingent de la PIR est arrivé en provenance de Luozi dans un convoi d'environ 20 véhicules. Les véhicules se sont arrêtés à environ 100 mètres après le Camp d'Etat,<sup>33</sup> sur la route principale qui traverse la ville. Les membres du BDK étaient rassemblés à l'autre bout de la route devant leur église. Beaucoup portaient des 'uniformes' du BDK (chemises bleues et bérets rouges) et étaient armés de pierre et de morceaux de bois taillés en forme d'armes. Les partisans du BDK avaient bloqué la route et leur chef aurait conseillé à la population de fuir lorsque la force de police s'est approchée.
89. La police aurait demandé aux membres du BDK de se rendre. Face à leur refus, la police a commencé à lancer des grenades lacrymogènes et à tirer à balles réelles à une distance d'environ 50 à 75 mètres de la foule. La police a ainsi progressé le long de la route<sup>34</sup> et affronté les partisans du BDK devant leur église. La police a continué à tirer sur l'église ouverte et sur les bâtiments derrière l'église. La majorité des membres du BDK qui ont été tués à Sumbi sont probablement morts à ce moment-là.
90. L'un des partisans du BDK blessé pendant l'affrontement à l'église du BDK s'est enfui en direction d'un hôpital, où il s'est réfugié. Quatre policiers de la PIR sont arrivés à l'hôpital et ont menacé le personnel de l'hôpital et pillé la pharmacie et d'autres bâtiments. Lorsqu'ils ont vu le

<sup>33</sup> Terrain comportant les principaux édifices administratifs, notamment le Bureau du Secteur et le Commissariat de police.

<sup>34</sup> L'Equipe a trouvé des douilles concentrées en grand nombre à un endroit initial et puis dispersées entre cet endroit et l'église du BDK.

membre du BDK blessé, qui n'était alors plus capable de se déplacer à cause de la blessure par balle à sa jambe, ils l'ont exécuté en lui tirant trois coups dans la poitrine.

91. Pendant les incidents, des policiers sont entrés dans la parcelle de l'Eglise Kimbanguiste (qui n'était pas impliquée dans les troubles<sup>35</sup>) où quelques Kimbanguistes habitant dans l'enceinte (deux prêtres, un secrétaire et six enfants) s'étaient réfugiés dans la maison du prêtre vers 15 h. Alors que les tirs avaient temporairement cessé, un groupe de policiers est entré dans la parcelle et a ouvert le feu sur la porte de la maison. Une fillette de sept ans du nom d'Astride Nsoki Bwandi a été tuée par une des balles qui s'est logée dans son thorax. Une deuxième balle a blessé sa mère, à la jambe. Un policier leur a ordonné de sortir de la maison et les a obligés à s'allonger par terre. Les policiers, croyant qu'ils étaient des membres BDK, leur ont dit que leur mouvement touchait à sa fin. Ayant vu le drapeau kimbanguiste, un commandant de la police s'est rendu compte de l'erreur de son collègue et a envoyé la femme à l'hôpital. Astride Nsoki Bwandi a été enterrée au cimetière de Sumbi dans une tombe anonyme (voir croquis, annexe II).

92. Selon des témoins, les tirs à Sumbi ont duré entre 25 et 45 minutes. Après l'incident, la PIR a appelé la population, leur a montré les corps des membres du BDK tués et leur a dit de les ramasser et de les enterrer. Trente-deux (32) partisans du BDK ont été enterrés dans le cimetière de Sumbi dans une fosse commune marquée avec des symboles du BDK (en deux groupes de 29 et trois corps respectivement ; voir photo). Une fosse séparée contient les corps de deux autres partisans du BDK exécutés plusieurs jours après (voir ci-dessous). Astride Nsoki Bwandi est enterrée dans une tombe individuelle à part (voir croquis, annexe II). Les seuls corps identifiés par la population de Sumbi ont été ceux d'Astride Nsoki Bwandi, de Nawani Kisome, de Tsundi Kilangu et d'un certain Kibenga.<sup>36</sup>

93. Un membre du BDK blessé pendant les affrontements est parvenu à s'échapper de Sumbi. Son corps, retrouvé par la suite dans la brousse dans un état de décomposition avancé a été laissé où il se trouve. D'autres personnes ont pu s'échapper dans la brousse et sont finalement revenues à Sumbi, ou bien ont été arrêtées par la population



<sup>35</sup> Le leader du BDK, Ne Muanda Nsemi, prétend être l'héritier du prophète Simon Kimbangu dont les disciples ont fondé l'Eglise Kimbanguiste en RDC. Cependant, l'Eglise Kimbanguiste ne s'est pas associée en quoi que ce soit au BDK, ni à ses aspirations politiques, ni aux actions souvent violentes du BDK.

<sup>36</sup> Les prisonniers du BDK du secteur de Sumbi, actuellement détenus à Matadi, ont donné le nom d'autres victimes: un certain Luamba de Kinianga, Mbuku de Kimbuela, Tsumbu de Kinziuki, Mbungu Mbungu et Kaza Kaza, tous les deux de Tsundi et le précité Nawami de Sumbi.

locale après le départ de la PIR. Au moins quatre d'entre elles ont été blessées et gardées à vue par la police dans le cachot du siège administratif du secteur de Sumbi (Camp d'Etat).

94. Le 5 ou le 7 mars,<sup>37</sup> deux des quatre détenus ont été arbitrairement exécutés par des agents de la PIR qui passaient par le village en direction de Tshela. Selon des témoins oculaires, vers 18h30, deux véhicules pick-up appartenant à la PIR sont arrivés au Camp d'Etat et sont entrés dans le cachot pour chercher les quatre détenus blessés. Deux des détenus avaient des blessures bénignes et ont été emmenés dans les véhicules, apparemment pour être transportés à Tshela. Les deux autres étaient gravement blessés (l'un nommé Tsundi Kilangu avait une fracture à la jambe et l'autre nommé Kibenga Ngonda Maka était immobilisé par une blessure par balle dans la partie supérieure de son corps). Deux des agents de la PIR les ont tués par balle à l'intérieur du cachot. Les témoins n'ont pas pu préciser combien de policiers se trouvaient dans les deux véhicules mais ont confirmé qu'au moins l'un d'eux était un officier. La PNC locale et le chef de secteur ont été témoins de cette exécution.
95. Pendant et après l'opération, les éléments de la PIR ont pillé de nombreuses maisons et boutiques dans le village.

### 5.5 Les incidents de Mbata Siala

96. A Mbata Siala (95 km au nord de Matadi), les incidents ont suivi un schéma très similaire à celui de Sumbi. La police est arrivée le 4 mars 2008, entre 19h00 et 20h00. Le principal affrontement à Mbata Siala a eu lieu près de la résidence et du bureau administratif du Chef d'Encadrement où des partisans du BDK venus de différents villages s'étaient rassemblés. Le bâtiment adjacent était devenu en pratique une église du BDK. Les partisans du BDK ont lancé des pierres et ont refusé de se disperser comme demandé par la police. La police a commencé à tirer sur le bâtiment à balles réelles. Elle s'est vraisemblablement positionnée face à l'église du BDK, puis a avancé tout en continuant à tirer sur le bâtiment.



La majorité des partisans du BDK tués à Mbata Siala sont probablement morts dans cette zone qui a été la cible des tirs nourris de la police. Le bâtiment et l'espace contigu qui servait d'église au BDK comportent de nombreux impacts de balles, principalement tirées à partir d'AK47 et de mitrailleuses légères compte tenu du nombre des coups tirés (voir photo). Des impacts de balles ont été aussi observés à l'intérieur du bâtiment sur les murs et le sol.

<sup>37</sup> Les témoins ont indiqué ces deux dates dans leurs témoignages.

97. Ces tirs ont occasionné 16 morts, dont deux étaient des mineurs. Tous étaient des partisans du BDK. Un autre corps a été retrouvé plus tard dans la brousse à proximité de la ville. Le 5 mars, la PNC est arrivée pour enterrer les corps avec l'assistance de la Croix Rouge locale et des villageois. Le seul corps identifié était un certain Sanjo de Mbata Siala. L'Equipe a visité et photographié le cimetière où les 16 corps seraient enterrés dans une série de tombes anonymes.

### 5.6 Les incidents de Matadi

98. À Matadi (263km au sud ouest de Kinshasa), il a été particulièrement difficile pour l'Equipe de récolter des informations compte tenu de la forte présence des autorités locales dans la capitale provinciale et de l'absence en conséquence des témoins pouvant être localisés par l'Equipe.

99. Le 8 mars 2008, la PNC a mené une opération dans le quartier Belvédère de Matadi. L'opération visait à détruire l'« église » du BDK du quartier, qui consistait en une série de tentes dressées autour d'une petite structure en briques et de restes de véhicules inutilisés. La PNC a refusé de donner des informations aux observateurs militaires de la MONUC (Milobs et GhanBatt) qui ont tenté d'approcher la zone pendant et après les opérations. Toutefois, les observateurs de la MONUC ont rapporté que la PNC avait tenté de dissimuler des taches de sang en les recouvrant avec de la farine.

100. Selon le Ministre provincial de l'Information, de la Justice et des Droits Humains, deux personnes sont mortes (un adulte et un enfant, tués par des balles perdues) et six ont été blessées pendant les événements de Matadi. D'autres sources ont rapporté la mort de 15 personnes pendant l'opération, dont trois enfants.

101. Après l'opération, la PNC a conduit des recherches dans le quartier pour chercher les membres du BDK cachés. La police a alors pillé plusieurs maisons dans la zone.

102. Deux policiers sont entrés dans la maison d'une femme, lui ont demandé de l'argent et des objets de valeur. Ils ont tiré entre ses jambes pour lui faire peur et les tirs ont atteint son fils de 2 ans le tuant sur le coup, et blessant sérieusement un autre enfant de 5 ans. La police a ensuite pillé sa maison.

103. Un homme a été battu et blessé à la tête avec une machette par un policier qui est entré dans sa maison en croyant qu'il était un membre BDK.

104. Depuis l'opération, un détachement de la police locale est resté en poste à l'endroit où l'église du BDK se trouvait auparavant. Au moment des enquêtes, ces policiers occupaient des maisons privées et des kiosques qu'ils utilisaient comme bureaux ou lieux d'hébergement. Ce détachement a reconnu qu'il « obtenait » de la nourriture de la population locale vu qu'on ne leur avait pas fourni des rations. Leur présence dans la zone a rendu difficile, voire impossible, les entretiens avec les témoins dans le quartier Belvédère.

### 5.7 Les incidents dans d'autres localités

105. La PNC est passée par un petit village appelé **Nyenge Nyenge** (à 6 km de Bmandakani) le 1<sup>er</sup> mars 2008, et a brûlé les neuf maisons du village (voir photo, page suivante). Aucun membre du BDK n'habitait Nyenge Nyenge.

106. Dans la nuit du 13 mars à **Kisantu** (198 km nord-est de Matadi), la police a pris possession de l'église du BDK déjà vide. Le 14 mars, les partisans du BDK, en route pour leur église, ont été empêchés d'y accéder par la PNC qui a dû tirer en l'air pour disperser la foule. Plus tard dans la journée, la PNC a arrêté un membre du BDK. Les partisans du BDK auraient riposté en battant un policier et, selon une source, un groupe de huit partisans du BDK se seraient rendus au poste de police pour faire libérer le membre arrêté. En cours de route, trois d'entre eux auraient été arrêtés et tués par la police. Leurs corps auraient été jetés dans la rivière Inkisi. Cette allégation n'a pas pu être confirmée par l'Equipe.

107. A **Lemba** (environ 60 km au nord-ouest de Matadi), la police a détruit l'église du BDK au cours de la nuit du 9 au 10 mars. Un groupe de policiers a procédé à la fouille des maisons des partisans du BDK. Ils étaient accompagnés par la population locale qui collaborait pour identifier les résidences des partisans du BDK. Aux environs de 9h, les membres du BDK ont réussi à mettre en place une barrière de troncs d'arbre sur la route à l'extérieur de Lemba. L'hôpital local n'a enregistré aucun mort ni blessé, mais des rapports ont fait état de corps évacués par un camion pick-up de la police.

108. L'Equipe a reçu des allégations au sujet de l'existence d'une fosse commune à **Manterne** (20 km de Boma). Le Procureur de Boma, accompagné d'une délégation des membres de l'Assemblée Provinciale et d'autres autorités,<sup>38</sup> a procédé à une exhumation officielle de la fosse au cours de laquelle aucun corps n'a été découvert dans le site. Cependant,



plusieurs indications montrent que le site n'est pas resté intact. Aussi bien au cours de l'exhumation officielle et qu'au cours de la descente sur place de l'Equipe, il a été noté qu'une odeur nauséabonde de corps en décomposition se dégageait du site et celui-ci était infesté de vers. Le site qui aurait été utilisé comme fosse commune était rempli de charbon sec au moment de l'exhumation officielle. Néanmoins, des témoins ayant vu le site avant l'exhumation officielle ont déclaré que la terre avait été remuée quelques heures avant la visite de la délégation. Le médecin ayant assisté à l'exhumation a par ailleurs été convoqué pour interrogatoire par le Procureur et le bureau de l'ANR (Agence Nationale de Renseignements) de Boma après avoir demandé ce qu'est devenue une pièce à conviction (probablement un morceau de peau humaine) qu'il avait envoyée au laboratoire pour analyse.

109. Dans la ville de **Seke-Banza** (à 75 km au nord-ouest de Matadi), des partisans du BDK sont arrivés de Kinkenge (10 km de Seke-Banza) et de Lutala-Mbeko (20 km de Seke-Banza) dans la matinée du 3 mars. Ils se sont rassemblés près des bureaux administratifs pour faire face à la

<sup>38</sup> Six membres de l'Assemblée provinciale, le maire de Boma, le commandant de la PNC/Boma, le Chef de Poste de l'ANR/Boma, le Chef de Cité de Manterne, le Chef de Secteur adjoint de Boma-Bungu, un conseiller politique du Gouverneur, trois journalistes, du personnel de la Croix Rouge, le Médecin Chef de Zone de Boma-Bungu et une équipe d'observateurs militaires de la MONUC (Milobs).

police. Un groupe de quatre policiers de la PIR qui venait juste d'arriver à Seke-Banza leur a enjoint à plusieurs reprises de se disperser. Ces policiers de la PIR ont ouvert le feu (et auraient tué un membre du BDK) mais ont été débordés par les membres du BDK qui ont riposté en leur jetant des pierres. Deux policiers ont été battus à coups de bâton et lapidés à mort. Les membres du BDK ont ensuite saccagé les bureaux de la Police et la maison d'un Commandant. De 15h à 20h, Seke-Banza était sous le contrôle du BDK jusqu'à ce qu'une section de la police arrive en renfort. Le 4 mars, la police a brûlé l'église du BDK. Plusieurs personnes auraient été tuées par la police ce même jour, et leurs corps jetés dans la rivière. Néanmoins en ce qui concerne le nombre exact de corps jetés dans la rivière, les déclarations des témoins ne sont pas concluantes. Une victime non membre du BDK, du nom de Mabalaka, a été tuée par une balle perdue et enterrée par les membres de sa famille. Dix personnes blessées, dont quatre mineurs, ont été admises à l'hôpital de Seke-Banza. Neuf d'entre elles étaient blessées par balles. Cinq des blessés se sont enfuis plus tard de l'hôpital. Trois ont été transférés à Matadi. Le 9 mars, la police a arrêté deux blessés, Mambueni Nlandu et Tulunda Tsumbu et les a emmenés dans un lieu inconnu. L'hôpital a également apprêté les corps des deux policiers tués pendant ces événements (l'un de la PIR de Kinshasa, l'autre de la PNC locale de Seke-Banza) pour leur enterrement.

110. Lorsque la PNC est arrivée le 1<sup>er</sup> mars à **Kinkenge** (un fief du BDK situé à 60 km de Luozi), une partie de la population avait déjà quitté le village craignant la violence. Il n'y a pas eu d'affrontements dans cette localité, bien que certaines des victimes des incidents de Lufuku soient probablement originaires de Kinkenge. Quatre blessés, membres du BDK, ont été admis dans un hôpital local. L'église du BDK et au moins six maisons dont celle du leader local du BDK ont été brûlées par la PNC.

111. La PNC est passée par **Kibunzi**, **Nsundi-Kibunzi** et **Kanga-Kibunzi** le 3 mars 2008. Elle a demandé au Chef de Groupement de convoquer la population. Un Commandant de la PNC s'est adressé à la foule. Il a ordonné que chacun sorte de sa maison et aurait procédé à la saisie de toutes les armes à feu des membres du BDK. Ce Commandant aurait également dit à la population de ne pas hésiter à tuer et à enterrer tout membre du BDK si nécessaire. Encore une fois, il est important de souligner que, malgré les instructions du Commandant de la PNC, l'équipe n'a trouvé aucune preuve pour confirmer les allégations selon lesquelles le BDK détenait ou aurait fait usage d'armes à feu contre la PNC. Un jeune partisan du BDK, Diakabana Lukela, a été tué dans sa maison à Kanza-Kibunzi quand la police a tiré sur sa maison. Selon les témoins, au moins huit maisons ont été détruites dans le groupement de Kibunzi et certaines ont été pillées. Un leader du BDK nommé

Madiata de Nsundi-Kibunzi (qui serait l'auteur du meurtre d'un soldat des FARDC) a été poursuivi et tué par un groupe d'environ 75 personnes de la population de Kibunzi qui l'a battu à coups de bâton et lapidé. La population de Kibunzi a aussi capturé un autre leader du BDK, Dani Mawanpengui, à Bombe Mbaya, et l'a ramené à



Kibunzi où il a été battu par la population et par le chef de la police locale, le Commandant Bazin. Il a été par la suite emmené au poste de police de Luozi où il est mort.

112. A **Banza Bulu** (ou **Mbanzabulu**, à 117 km de Matadi), 14 maisons ont été pillées et incendiées par la PNC le 1<sup>er</sup> mars 2008. Seules trois des 14 maisons appartenaient à des membres du BDK. L'église du BDK a également été détruite. Des balles réelles ont été tirées sur certaines maisons pendant ces opérations (voir photo page 27).
113. A **Kwakwa** (23 km de Matadi), trois personnes auraient été arrêtées le 7 mars et des maisons auraient été détruites (25 au total d'après les informations recueillies, mais l'Equipe n'a pas pu se rendre sur place pour confirmer). Deux personnes auraient été tuées à **Bundi** et une à **Vunda**, mais cette information n'a pas pu être vérifiée en l'absence de descente sur les lieux.
114. A **Lolo-Beni**, deux membres du BDK auraient été tués par la police (un nommé Tsimba Tsinton et un inconnu). La Croix Rouge de Sumbi les aurait enterrés. Mais l'Equipe n'a pas non plus pu visiter Lolo-Beni et confirmer ces meurtres conformément à la méthodologie de travail adoptée dans le cadre de cette enquête.
115. A **Kinsemi**, l'opération de la PNC a eu lieu dans la matinée du 1<sup>er</sup> mars 2008. Sept personnes ont été arrêtées et l'Equipe a documenté l'incendie de 36 maisons. Environ douze d'entre elles appartenaient à des membres du BDK. Le stock entier de la pharmacie locale a également été pillé. Il n'y aurait eu ni mort ni blessé à Kinsemi.
116. A **Tshela** (110 km au nord-ouest de Matadi), l'église abandonnée du BDK a été brûlée par la police le 6 mars 2008. La maison voisine qui n'appartenait pas à un membre du BDK a aussi été détruite. Huit personnes ont été arrêtées à Tshela, dont deux ont été relâchées sur-le-champ et sans charge.
117. Le 14 mars 2008, aux environs de 23h, plusieurs jeeps et trois camions IVECO remplis d'hommes en uniforme de la PIR sont arrivés dans la ville côtière de **Muanda** (210 km à l'ouest de Matadi par route). Ces hommes étaient armés de fusils, de bâtons, de gaz lacrymogènes et de haches. A 4h30, le 15 mars, deux véhicules sont entrés dans les quartiers où habitaient les membres du BDK de Muanda (Itonde Mbeleka, quartier Océan). Ces hommes sont rapidement



descendus des véhicules et ont brûlé le 'zikwa'. Ils ont aussi brûlé la maison de Mbenza Mbenza, le prêtre local du BDK.

118. Deux membres du BDK ont été arrêtés et auraient été battus et forcés d'identifier les maisons appartenant aux membres du BDK à Muanda. La police aurait brûlé 25 maisons, y compris des maisons n'appartenant pas à des membres du BDK. L'Equipe s'est rendue dans les quartiers Itonde Mbeleka, et quartier Océan, et a documenté et photographié des maisons et le 'zikwa' qui a été détruit par le feu (voir photo). Certaines résidences ont été également pillées. Au total, l'Equipe a documenté 18 maisons incendiées, dont celle de Mbenza Mbenza et l'église du BDK. Mais à cause de contraintes de temps, l'Equipe n'a pas pu se rendre dans toutes les localités de Muanda où le BDK avait déclaré que des maisons avaient été détruites.
119. Le personnel de la MONUC qui a tenté d'atteindre les zones affectées pendant ces opérations a été empêché de le faire et a été menacé par la police. Le 16 mars, la majorité des troupes policières sont parties, mais une petite équipe est restée pour procéder à l'arrestation des membres du BDK qui rentreraient à Muanda. A **Kanzi** (sur la route Muanda - Boma), sept autres maisons ont été brûlées.
120. Le 11 mars, plusieurs véhicules de la PNC ont traversé **Boma** (45 km à l'ouest de Matadi) en direction de Muanda. Le 12 mars, la PNC a brûlé deux églises du BDK et deux maisons à Boma (une église et une maison à Mbangu, une seconde église à Boma-ville et une seconde maison à 8 km hors de Boma sur la route principale). Personne n'a été blessé ni tué à Boma, mais plusieurs personnes ont été arrêtées. Trois d'entre elles sont présentement détenues dans la prison de Boma.

## **6. Conclusions et Recommandations**

### **6.1 Conclusions principales**

121. Les conclusions principales de l'Equipe sont les suivantes :
- Au moins 100 personnes, probablement plus, ont perdu la vie au cours d'opérations de la police qui étaient censées rétablir l'autorité de l'Etat à travers le Bas-Congo ;
  - La police a fait un usage excessif de la force ou a eu recours à la force de manière illégitime pendant les opérations ;
  - Au moins trois partisans du BDK ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires et arbitraires par la police alors qu'ils étaient en état d'arrestation ou que leurs mouvements avaient été maîtrisés et qu'ils ne constituaient aucune menace pour la police ;
  - La police, agissant sur ordre de Kinshasa, a été envoyée pour une opération qui a été marquée par la destruction de plus de 200 maisons et de toutes les églises du BDK que la police a rencontrées. Ces églises ont été détruites de manière systématique et généralisée. Il n'y avait aucune base légale pouvant justifier la destruction des propriétés privées, dont la plupart n'appartenaient pas à des membres du BDK;
  - La police a procédé à un pillage généralisé des maisons, qu'elles appartiennent à des membres du BDK ou pas, des boutiques, hôpitaux et autres établissements tout au long de ces opérations ;
  - Des arrestations arbitraires et des détentions illégales ont eu lieu après les affrontements. Un nombre significatif des détenus ont été victimes de traitements cruels, inhumains et dégradants dans les centres de détention ou entre les mains de la police.

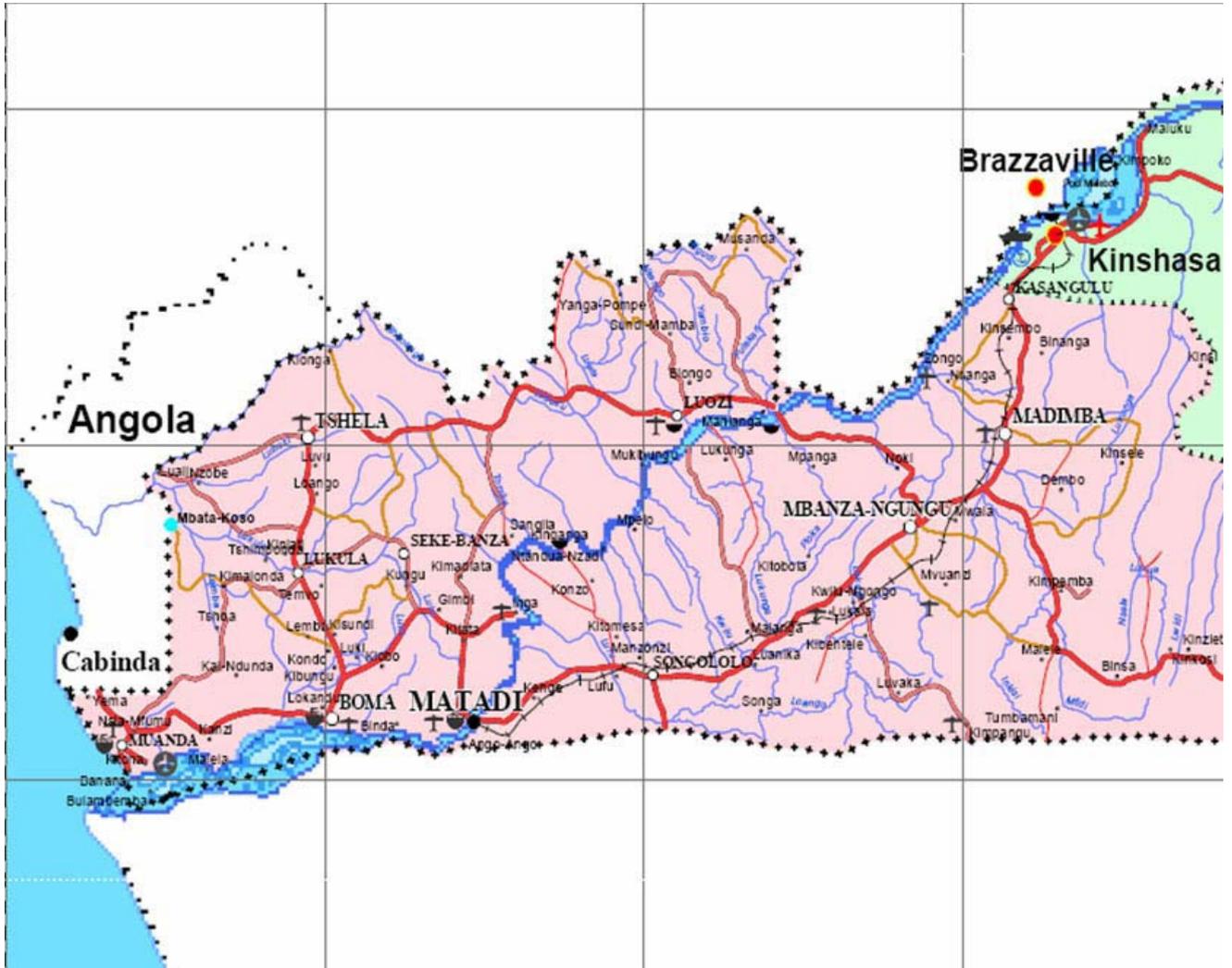
## 6.2 Recommandations

### 122. La MONUC recommande :

- Au Gouvernement congolais de prendre des mesures pour que la PNC, soit suffisamment équipée et formée pour gérer des situations telles que celles survenues dernièrement au Bas Congo ;
- Aux autorités congolaises de diligenter une enquête approfondie et impartiale sur les crimes et les violations graves des droits de l'homme présentés dans ce rapport. Une telle enquête devrait être une enquête judiciaire afin que les auteurs présumés de ces actes criminels soient jugés et condamnés conformément à la loi. Les victimes qui ont perdu des membres de leurs familles, qui ont subi des violences, ou dont les biens et propriétés ont été endommagés par des éléments de la police en violation de la loi pourront obtenir la réparation des préjudices subis selon les dispositions prévues en matière d'exercice de l'action civile par les codes de procédure civile et pénale. L'enquête judiciaire devrait prendre en compte le principe de la responsabilité du supérieur hiérarchique. La MONUC est prête à faciliter cette enquête ;
- Aux dirigeants politiques du BDK de reconnaître la légitimité du Gouvernement congolais et des autorités congolaises. Le BDK devrait prendre des mesures pour s'assurer que ses adeptes respectent la loi, tout en dénonçant les crimes graves commis par certains de ses membres.

7. ANNEXE I

CARTE DE LA ZONE DES OPERATIONS

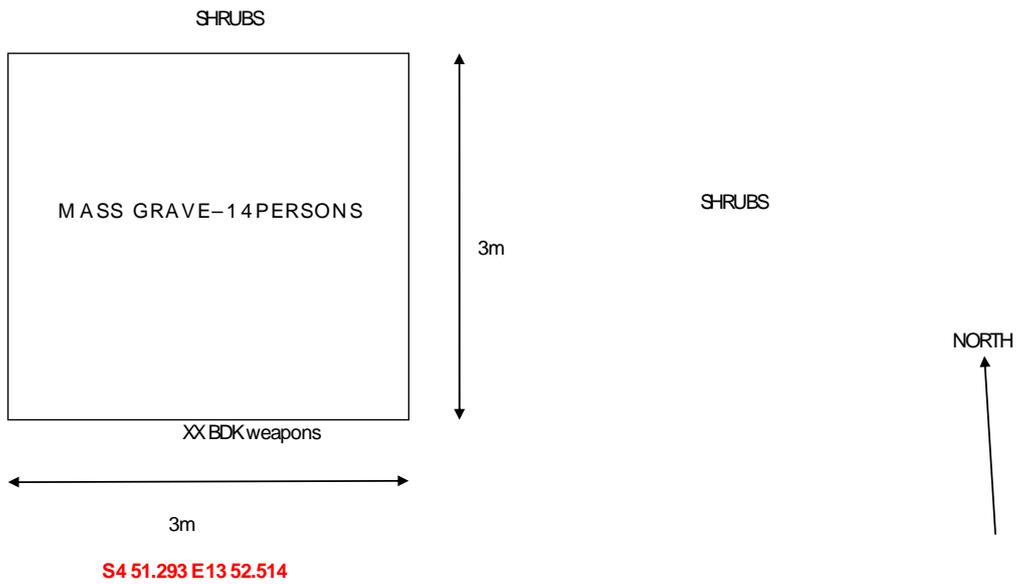


8. ANNEXE II

LOCALISATION DES FOSSES COMMUNES ET DES SITES OU DES CORPS ONT ETE RETROUVES

CROQUIS DE LA FOSSE COMMUNE AU CAMP PULA, PRES DE MBANDAKANI

POSITION GPS S 4 51.293 E 13 52.514



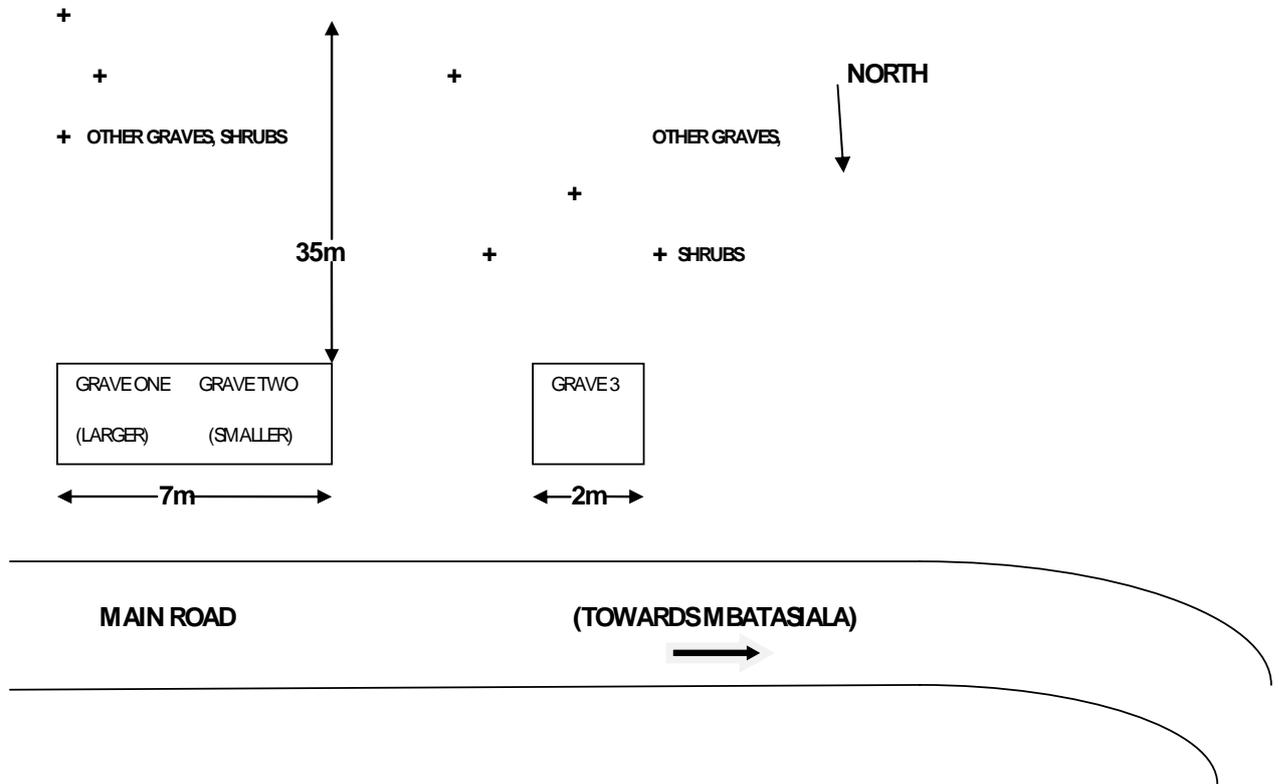
---

MAIN ROAD, MBANDAKANI - LUOZI

---

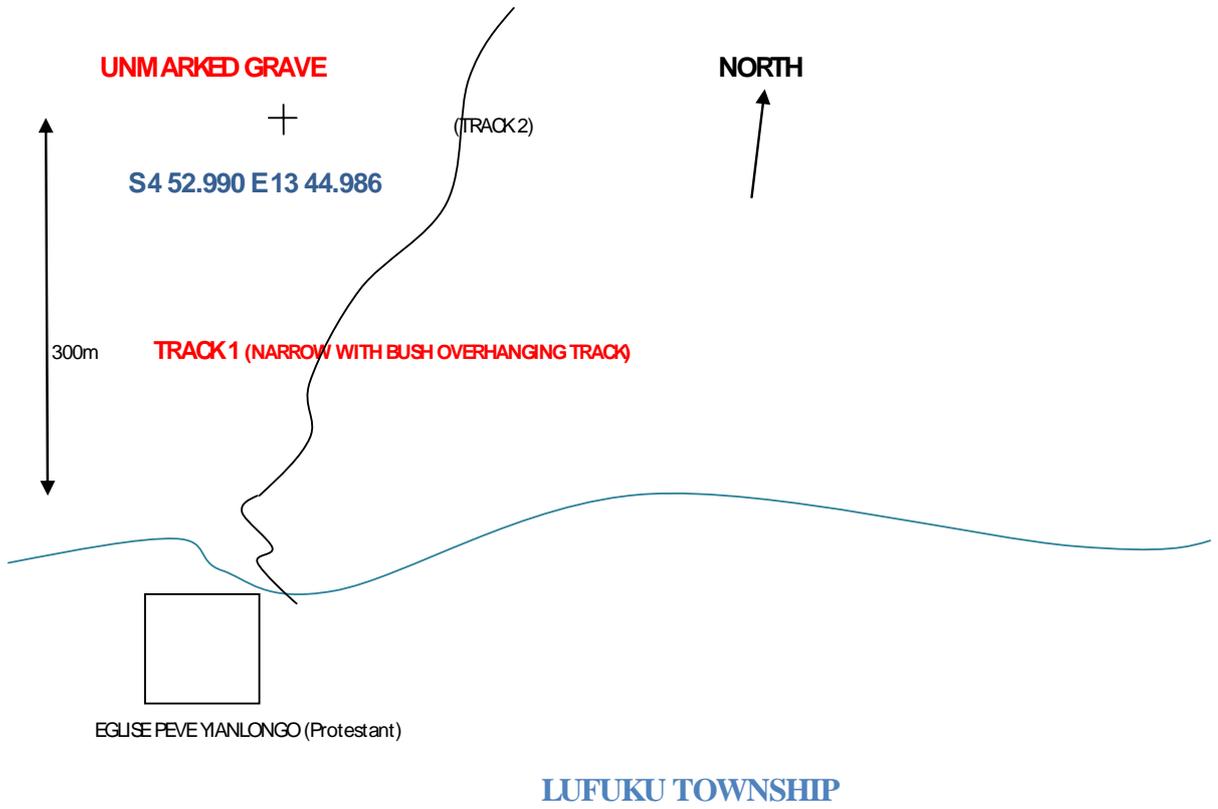
CROQUIS DES FOSSES COMMUNES A SUMBI

POSITION GPS S 4 57.353 E 13 19.636

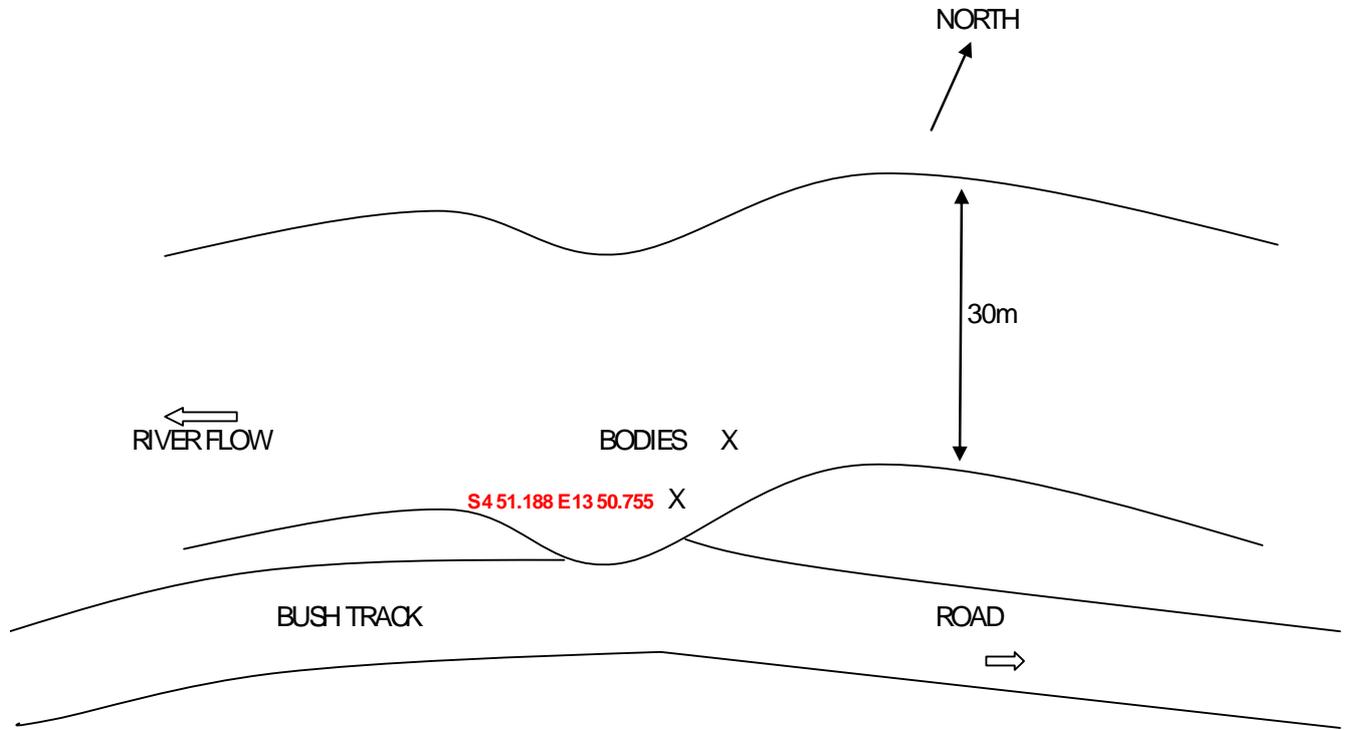


CROQUIS DE LA TOMBE D'UNE PERSONNE NON-IDENTIFIEE A LUFUKU

POSITION GPS S 4 52.990 E 13 44.986



CROQUIS MONTRANT LA LOCALISATION DES CORPS RETROUVES  
DANS LA RIVIERE LUWALA  
POSITION GPS S 4 51.188 E 13 50.755



CROQUIS MONTRANT CHEMIN QUI MENAIT AUX CORPS RETROUVES  
DANS LA RIVIERE LUWALA  
POSITION GPS S 4 51.122 E 13 50.950

